

Ce document a été modifié par le Secrétariat de la CARD en supprimant les informations personnelles contenues dans l'original, comme indiqué ci-dessous, afin de le rendre public sur le site web de la CARD.

Parties modifiées	Pages dans le document original	Modifications apportées
Annexe 10. Liste des unités de transformation enquêtées	33-37	Supprimée
Annexe 11. Liste des organisations enquêtées	38-40	Supprimée
Annexe 12. Liste des personnes de contact pour les parts de marché	41	Supprimée
Annexe 13. Liste des organisations enquêtées dans le cadre de l'autonomisation	41-43	Supprimée



**Task Force SNDR  
Burkina Faso**

**Manuel de procédures: version Final**

**Etude de référence  
POUR LE SUIVI DE LA STRATEGIE NATIONALE DE  
DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE (SNDR)**

*Mars 2023*

Exécuté par :



## Table des matières

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	3
Liste des figures.....	3
Liste des Tableaux.....	3
<b>A. GENERALITES</b> .....	4
I. Contexte et justification.....	4
II. Objectifs.....	4
<b>B. APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	5
I. Approche globale générale de la mission.....	5
III. Approche détaillée de la mission.....	7
<b>C. METHODE DE COLLECTE / CALCUL DES INDICATEURS</b> .....	11
I. Approches et méthodologies globales de collecte adaptée.....	11
II. Les indicateurs globaux.....	13
II. Les indicateurs sur la résilience.....	15
III. Les indicateurs sur l'industrialisation.....	16
IV. Les indicateurs de compétitivité.....	18
V. Les indicateurs sur l'autonomisation.....	19
VI. Indicateur sur le prix du riz.....	21
<b>D. CONCLUSION</b> .....	22

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AGRA</b>	Alliance pour une révolution verte en Afrique
<b>APEX</b>	Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina
<b>CARD</b>	Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique
<b>DGD</b>	Direction Générale des Douanes
<b>DGESS</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
<b>DGPER</b>	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
<b>DGPV</b>	Direction Générale des Productions Végétales
<b>DIS</b>	Direction de l'Information et des Statistiques
<b>INERA</b>	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
<b>JICA</b>	Agence Japonaise de Coopération Internationale
<b>MARAH</b>	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>PF</b>	Point Focal
<b>RICE</b>	Résilience, Industrialisation, Compétitivité et Autonomisation
<b>SNS</b>	Services Nationales des Semences
<b>SNDR</b>	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
<b>SONAGESS</b>	Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité alimentaire
<b>TF</b>	Task Force

### Liste des figures

Figure 1 : organisation de mission .....	5
--	---

### Liste des Tableaux

Tableau 1 : résumé des activités à réaliser .....	6
Tableau 2 : source de données des indicateurs globaux.....	15
Tableau 3 : source de données des indicateurs de résilience .....	16
Tableau 4 : source de données des indicateurs de l'industrialisation .....	18
Tableau 5 : source de données des indicateurs de compétitivité.....	19
Tableau 6 : source de données des indicateurs d'autonomisation .....	20
Tableau 7 : source de données des indicateurs de prix.....	21
Tableau 8 : récapitulatif sur les formules et méthodes de calcul des indicateurs.....	23

## A. GENERALITES

### I. Contexte et justification

La Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD), est un groupe consultatif de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et d'institutions africaines/internationales.

L'initiative CARD a été lancée en mai 2008 par l'AGRA, le NEPAD (actuellement AUDA-NEPAD) et la JICA, à l'occasion de la quatrième Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD IV).

L'une des principales activités de la CARD au niveau des pays est d'apporter une assistance pour la formulation et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR). Actuellement, la CARD soutient les pays membres de l'initiative dans la révision et/ou la formulation de leurs SNDR. La SNDR est adaptée au contexte de chaque pays membre, et il consiste à tracer les voies et moyens pour le développement du secteur du riz dans le pays concerné

Au cours de la deuxième phase, la CARD va se concentrer davantage sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation (S&E) de la SNDR. La CARD a récemment élaboré un cadre de S&E, en appliquant "l'approche RICE" (Résilience, Industrialisation, Compétitivité et Autonomisation [Empowerment en anglais]), une nouvelle approche stratégique adoptée pour la deuxième phase.

Pour la mise en œuvre de cette nouvelle approche stratégique, une étude de base a été confiée au cabinet Planet Consulting GreenLand pour l'établissement d'une Baseline des indicateurs de suivi et d'évaluation de la SNDR du Burkina Faso et l'établissement d'un manuel de procédure qui détaille les sources de données et les méthodes de collecte utilisée pour chaque indicateur.

### II. Objectifs

Les principaux objectifs de l'étude sont doubles.

- Le premier objectif consiste à établir des données de référence par rapport aux indicateurs de suivi et d'évaluation de la SNDR du Burkina Faso. Les prix des marques ou des variétés de riz locales et importées, doivent être également collectés.
- Et le deuxième objectif est de développer un manuel de procédure qui détaille les sources de données et les méthodes de collecte des données pour chaque indicateur, afin que le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et des Aménagement Hydro-agricoles ou les membres de l'équipe de la Task Force de la SNDR puissent mener la même collecte de données tout au long de la deuxième phase de l'initiative CARD.

## B. APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE

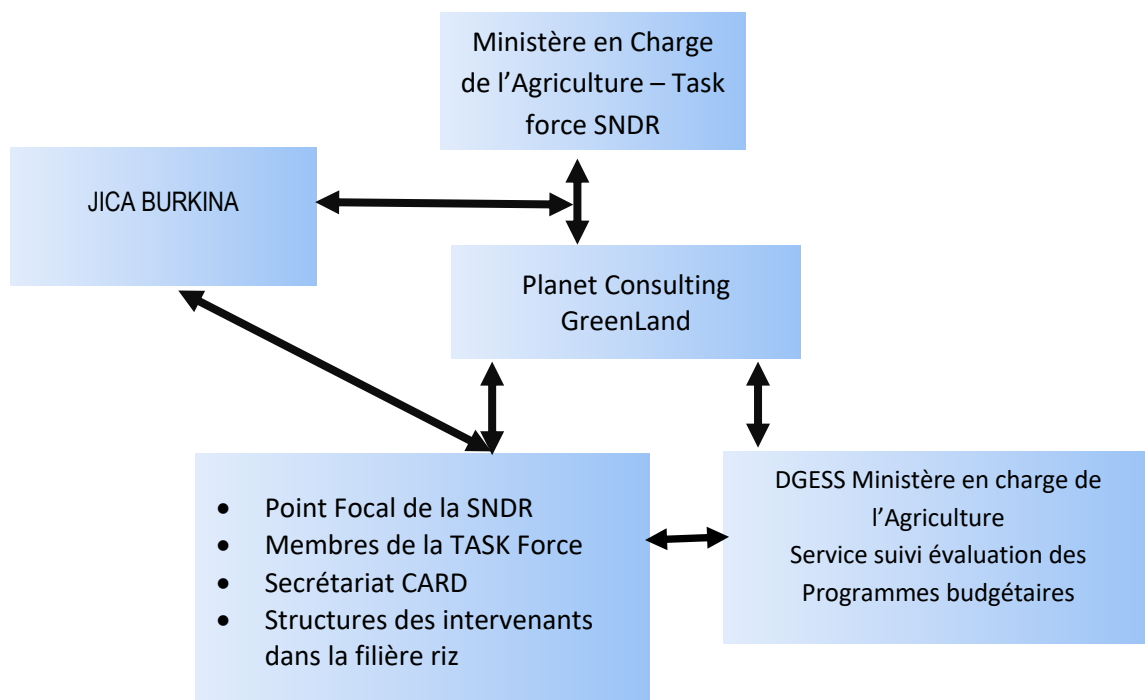
### I. Approche globale générale de la mission

L'étude a été conduite de façon participative avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SNDR II. Selon la réalité du terrain et la disponibilité des informations, le cabinet a veillé au respect du planning général de la mission et en particulier au respect de la soumission du rapport d'avancement 1 de la mission.

Le Consultant a travaillé sous la supervision directe du Point Focal de la SNDR et a généralement travaillé en étroite collaboration/consultation avec le Secrétariat de la CARD, en particulier avec le Consultant Régional de la CARD qui est chargé d'appuyer les activités liées à la SNDR menées dans le pays.

L'organigramme ci-après présente les relations entre le Bureau et les acteurs impliqués dans la conduite de la mission.

Figure 1 : organisation de mission



L'approche méthodologique utilisée pour la collecte des données du rapport d'avancement 1 a été une collecte de données secondaires, avec des rencontres / debriefing intermédiaires avec le Point Focal (PF) et la Task Force (TF) de la SNDR au Burkina Faso.

L'étude de référence étant basée prioritairement sur une collecte de données secondaires, une revue documentaire des documents politiques, stratégies en matière de suivi des politiques et stratégies du Ministère en charge de l'Agriculture ainsi que les documents techniques en lien avec la riziculture au Burkina Faso a été effectuée et les plus fiables ont servi de sources de

collecte pour les données du rapport. La conduite de l'étude pour l'élaboration du rapport d'avancement 1 a été articulée autour des cinq (05) tâches ci-dessous :

Tableau 1 : résumé des activités à réaliser

Activité	Contenu	Outils / Moyen
1. Réalisation de la revue de la dernière version du document de la SNDR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contenu stratégique de la SNDR</li> <li>Revue des indicateurs pour faire le lien avec les résultats attendus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document de la SNDR revue</li> </ul>
2. Identification des sources de collecte de données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une checklist des sources des données secondaires</li> <li>Approbation des sources par les membres de la TF.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et évaluation CARD BF</li> <li>Carnet d'adresse des consultants</li> <li>Rapport programme budgétaire économie rural</li> <li>Rapport DGESS Agriculture</li> <li>Dispositifs EPA</li> <li>Rapports ST D.Riz &amp; autres projets sur le riz</li> </ul>
3. Collecte des données/informations secondaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration de questionnaires de collecte de données secondaires</li> <li>Recueil des informations disponibles</li> <li>Croisée des données</li> <li>Vérification de la fiabilité des données et leur reconnaissance officielle</li> <li>Vérification de la qualité et valorisation des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaires</li> <li>Appels téléphoniques, visites, courriers téléphoniques, lettres de demande</li> </ul>
4. Sélection des indicateurs à collecter en données primaires éventuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Après la vérification des données secondaires disponibles, sélection des données primaires à collecter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de suivi et évaluation CARD BF</li> <li>Résultats données secondaires</li> </ul>
5. Elaborer le rapport d'avancement 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Description des résultats des tâches 1 à 4</li> <li>Approbation du PF</li> <li>Réunion de présentation à l'équipe de la TF</li> <li>Soumettre le rapport au bureau de la JICA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'avancement 1</li> </ul>
6. Préparer le recueil des données/informations primaires par région	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer les fiches de collecter de données primaires</li> <li>Recruter et former les enquêteurs</li> <li>Visite de terrain de collecte de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche de collecte de données / selon les réalités collecte numérique</li> <li>Appels, E. Mail, lettre</li> </ul>
7. Préparer l'élaboration le rapport d'avancement 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affinement des données secondaire éventuellement</li> <li>Documentation des données primaires, y compris les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'avancement 2</li> <li>Courrier</li> <li>Réunion</li> </ul>

	valeurs de références Présentation des méthodes de collectes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du PF</li> <li>• Réunion de présentation à l'équipe de la TF</li> <li>• Soumettre le rapport au bureau de la JICA</li> </ul>	
8. Rédaction du rapport final	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de la méthodologie</li> <li>• Prestation de tous les résultats dans le rapport</li> <li>• Présenter les sources et contacts pour la mise à jour des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport final</li> </ul>
9. Présentation du rapport final	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage du rapport avec le secrétariat de la CARD</li> <li>• Rencontre sur le rapport final avec le PF et les membres de la TF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport final</li> <li>• Courrier</li> <li>• Réunion</li> </ul>
10. Rapport final	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour avec les commentaires</li> <li>• Vérification avec le PF, la TF et le secrétariat du CARD</li> <li>• Soumission finale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport final</li> </ul>

### III. Approche détaillée de la mission

Cette mission a visé à remplir deux (02) principaux buts. Dans un premier temps, il s'agit de renseigner les indicateurs de suivi de la SNDR selon le canevas des indicateurs préétabli, y compris les prix des produits finis locaux selon les variétés ainsi que les prix du riz importé.

Ensuite il est demandé dans un second temps à l'équipe de mission, de retracer la manière dont les informations ont été collectées pour en faire un manuel de procédure qui servira au Ministère en charge de l'Agriculture ainsi qu'au membres de l'équipe de la Task Force de la SNDR pour mener la même collecte de données tout au long de la deuxième phase de l'initiative CARD.

La méthode de collecte de données secondaire, avec une méthodologie simple et adaptée au contexte du Burkina Faso a été utilisé pour les résultats du rapport d'avancement 1.

Les principales tâches et activités mises en œuvre pour chaque phase sont déclinées dans les étapes présentées ci-dessous :

#### **Etape 1 : Réalisation de la revue de la SNDR**

Cette étape a permis de comprendre ce que signifie chaque indicateur dans le contexte du Burkina Faso. Plus précisément, la mission a examiné attentivement les feuilles « R2 et C2 », « C1 », « E1 et E2 » et « zone de production » de la pièce jointe aux TDR « 20220526 Indicateurs CARD » (Feuille MS Excel) pour voir si les sélections de l'équipe de la Taskforce Riz (TF) sont toutes pertinentes. Des suggestions ont été faites par la mission et elles ont été discutées avec la Task Force. Cette étape a également permis de faire la revue des indicateurs



pour le suivi des actions et des résultats attendus. Elle a été nécessaire pour une meilleure orientation de la mission et a été exécutée dès la signature du contrat.

## **Étape 2 : Identification des sources de données et obtention de l'approbation de la Task Force**

---

Cette mission est fondée prioritairement sur la collecte de données secondaires disponibles provenant de sources fiables. Des données primaires ont été collectées seulement lorsqu'elles ne sont pas fournies par une source reconnue et/ou crédible.

L'idéal a été de disposer d'une source unique de données secondaires officielles, fiables, faciles à obtenir et régulièrement mises à jour, pour chaque indicateur. Une fois qu'une telle source de données a été identifiée, l'équipe de mission n'a plus eu besoin d'examiner d'autres.

Le dispositif du Ministère en charge de l'Agriculture a été privilégié pour les sources de données des indicateurs. À ce titre, les indicateurs qui sont régulièrement disponibles à travers les documents de suivi évaluation du Ministère de l'Agriculture ont été retenues (*les documents d'enquêtes permanentes agricoles (EPA) du Burkina Faso réalisées par la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)*). Les indicateurs pertinents dans ces dispositifs de suivi évaluation des Programmes budgétaires du Ministère de l'Agriculture ont été retenus. Les données fournies par le dispositif de l'Enquête Permanente Agricole pour être également utilisé par l'équipe de la SNDR pour le calcul et/ou d'analyses de certains indicateurs spécifiques au riz.

Remarque : selon le commanditaire : FAOSTAT peut être consulté mais ne peut être une source de données pour aucun indicateur en soi. De la même manière, la TF de la SNDR peut être consultée pour les données dont elle dispose, mais ne peut être déclarée comme source de données pour aucun indicateur. Ces rapports et articles eux-mêmes ne peuvent être déclarés comme source de données pour aucun indicateur, à moins qu'ils ne soient périodiques et qu'il soit prévu que des données mises à jour annuellement soient disponibles jusqu'en 2030.

A travers la revue documentaire, ces sources ont orienté l'équipe de mission sur la source de base des informations à collecter afin d'effectuer une vérification / triangulation pour aboutir à la bonne source de données à considérer.

Enfin, l'équipe a travaillé sur la mise en place d'une checklist de sources de données qui ont été partagée et validée avec les membres de la TF de la SNDR au Burkina Faso.

La connaissance du terrain par l'équipe du consultant a été un atout majeur pour le respect des délais de la soumission du livrable 1.

## **Étape 3 : recueil des données/informations secondaires**

---

Pour la collecte des données secondaires, les informations ont été organisées dans un fichier Excel simple en lien avec les orientations du fichier Excel du suivi et évaluation de la CARD au Burkina Faso.

La méthode de collecte des données a été soumise à l'approbation du Point Focal et des membres de l'équipe de la Task Force de la SNDR. L'assurance de la reproductibilité de la méthode est faite à travers ce canal.

Toutes les informations collectées ont été examinées sous différents angles pour aboutir au renseignement des indicateurs par des informations fiables provenant de notre source officielle reconnue (la dernière version des résultats de l'EPA de la DGESS).

#### **Etape 4 : Identification des données primaires à collecter**

---

Des données secondaires n'étant pas disponibles pour certains indicateurs, l'équipe de mission prévoit une collecte de données primaires. Ainsi des fiches d'enquêtes simples seront élaborées. La méthode d'entretiens et le questionnaire de la collecte des données seront transcrits et soumis pour approbation au PF et à l'équipe de la TF de la SNDR avant le recrutement des agents collecteurs. Les indicateurs concernés pour ce type de collecte sont :

- Accessibilité des petits producteurs aux services financiers
- Accessibilité des petits producteurs à la formation technique et aux services de vulgarisation
- Prix de détail des marques/variétés de riz local et importé représentative

Cette étape sera réalisée au cours du mois de Janvier.

#### **Etape 5 : élaboration du rapport d'avancement 1 et rencontre avec la TF**

---

Un rapport d'avancement 1 qui décrit les résultats des tâches contenant les informations de la phase de préparation et de collecte de donnée secondaires a été soumis pour approbation du PF, présenté lors d'une réunion de l'équipe de la TF et soumis au bureau de la JICA.

#### **Etape 6 : recueillir des données/informations primaires**

---

La méthodologie validée par la TF de la SNDR a alors été reproduite sur le terrain. Pour cette collecte de données primaires éventuelles, des enquêteurs ont été recrutés et formés afin de disposer de données fiables. L'équipe de consultant assure la supervision de cette collecte sur le terrain (région de la Boucle du Mouhoun, région des Haut-Bassins, région du Centre Est et la région des Cascades) et dans les grandes villes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Les entretiens ont été réalisés sur le terrain au moyen de recours électroniques avec Kobo Collect.

#### **Etape 7 : préparer et soumettre le rapport d'avancement 2**

---

A la fin de la collecte de donnée primaires et aux fins de compléter les données secondaires déjà recueillis, le rapport d'avancement 1 a été actualisé avec tous les résultats obtenus depuis l'étape 1, soumis au PF et au secrétariat de la CARD.

#### **Etape 8 : préparer le projet de rapport final**

---

Après les observations du PF et de la CARD, la méthodologie a été organisée dans un format manuel, avec des instructions étape par étape, y compris des informations indiquant qui contacter, quand des données mises à jour deviennent disponibles et comment traiter les données pour calculer la valeur de l'indicateur.

#### **Etape 9 : obtenir des commentaires sur le projet final et réunion avec la TF**

---

Le PF, les membres de la TF et le bureau de la CARD, sont une nouvelle fois consultés pour donner leurs avis et commentaires finaux sur le rapport final, cela à travers une rencontre qui sera organisée avec eux. A cette rencontre il est prévu aussi de discuter avec le PF de la

SNDR et l'équipe quelle seront au finish les objectifs à l'horizon 2030 pour chacun des indicateurs afin de les inclure dans le rapport final.

### **Etape 10 : incorporer les commentaires et soumettre le rapport final**

---

Le rapport final contenant la méthodologie, tous les résultats de l'évaluation et des analyses, les sources et les contacts pour la mise à jour des données ont été soumis pour une dernière vérification finale par le PF, la TF et le secrétariat de la CARD et est soumis de manière définitive à la JICA.

## C. METHODE DE COLLECTE / CALCUL DES INDICATEURS

Pour collecter et calculer les données pour chaque indicateur, l'équipe a adopté les pratiques suivantes :

### I. Approches et méthodologies globales de collecte adaptée

L'approche méthodologique combinera une collecte de données secondaires et une collecte de données primaires, avec des rencontres / feedbacks intermédiaires avec le Point Focal (PF) et ou la Task Force (TF) de la SNDR au Burkina Faso.

**Pour la collecte de données secondaires**, l'étude référence étant basée prioritairement sur une collecte de données secondaires, une revue documentaire des documents politiques, des stratégies en matière de suivi des politiques et stratégies du Ministère en charge de l'Agriculture ainsi que les documents techniques en lien avec la riziculture au Burkina Faso a été effectuée. En plus de la revue documentaire, les consultants ont introduit des requêtes, par message mail, afin de recevoir les documents de différents services techniques publiques du ministère en charge de l'Agriculture et aussi du commerce, mais aussi ceux provenant de projets et programmes, ONG ou de services spécialisés.

En complément à cette stratégie, les consultants ont effectué des sorties terrain sur les lieux des différents services dont les documents ont été jugés pertinents afin d'expliquer la stratégie et l'esprit de cette étude de référence de la SNDR, afin de confirmer le caractère permanent de la collecte de donnée, ainsi que l'assurance sur la qualité des données collectés.

A partir de ces documents reçus, des entretiens et la confirmation de la qualité des informations, les consultants ont analysé et retenu les documents et sources les plus fiables, officiels et permanents dans le temps. En effet ces données sont collectées par les services techniques compétentes en la matière, étalée sur la campagne agricole. Ces données sont ensuite traitées, subissent une assurance qualité et ensuite validées à travers des rencontres du Secrétariat général du MARAH.

A la rencontre de feedback avec le Point Focal (PF) de la SNDR II et ensuite validé par la TF, les principales sources validées et jugées permanentes pour la collecte de données secondaires sont : la DGESS/MARAH, la DGPV/MARAH, la SONAGESS, la Direction Générale des Douanes, DIS/Direction générales des Douanes, APEX et INERA.

La DGESS dispose d'un annuaire statistique agricole, Edition 2021, avec des informations consolidées et commentées provenant de plusieurs autres sources officielles, mais elle n'a pas été, pour le moment jugée permanente. Néanmoins la DGESS a assuré qu'elle pourrait devenir dans les années à venir, la source principale des données Agricoles. Elle pourrait alors être considérée.

Dans ce rapport, un tableau récapitulatif des sources de données est présenté à la suite des données collectés pour chaque indicateur.

**En ce qui concerne la collecte de données primaires**, les consultants ont confirmé les données de base tels que les sites et régions de collecte de données, ainsi que la méthode de collecte de données à partir d'une rencontre avec la TF de la SNDR du Burkina Faso. Ces informations ont ensuite été partagé avec le siège de la CARD afin de recueillir leurs observations qui ont été pris en compte. Ainsi la collecte est réalisée sur les sites rizières des principales zones de production qui représentent le développement du secteur riz et des points

de ventes représentatifs validés avec la TF du Burkina.

Les indicateurs de la collecte de données primaires sont (i) au niveau de l'industrialisation avec la Part (Ratio) de la capacité installée des unités de transformation moyennes et grandes sur la capacité de toutes les usines fonctionnelles et le nombre de machines disponibles pour le labour et la récolte (dans les zones rizicoles), (ii) la compétitivité avec la part du riz produit localement dans la quantité totale achetée par les gars magasin pendant une année, (iii) Autonomisation (Renforcement de capacités avec la Part (Ratio) de petits producteurs membres de groupes / associations d'agriculteurs présélectionnés ayant accès aux services financiers nécessaires (dans les zones de production de riz) et Part (Ratio) de petits producteurs membres de groupes / associations d'agriculteurs présélectionnés ayant accès à la formation et aux services techniques nécessaires (dans les zones de production de riz).

Les régions concernées par cette collecte de données primaires sont la Boucle du Mouhoun, les Hauts bassins, les Cascades le Centre Est pour les indicateurs sur l'industrialisation et l'autonomisation, avec une collecte de données au niveau des organisations de coopératives ; et Ouagadougou et Bobo-Dioulasso pour l'indicateur sur la compétitivité avec une collecte assurée auprès des boutiques et alimentations telles que Burkina Riibo, les Bons Samaritain, les Bon Amis et CAP Faso.

En concertation avec le PF et la TF, les points focaux du PCA BF CH ont apporté leurs appuis pour la collecte de données primaires. Ils ont en effet supervisé les enquêteurs qui ont travaillé en priorité sur le support numérique avec l'application KOBO-COLLECT. Les enquêtes ont été confiées à des enquêteurs expérimentés et parlons la langue de chaque localité concernée.

**En termes d'organisation sur le terrain, l'enquête a été organisée autour :**

- Une phase théorique : elle s'est déroulée en salle. Au cours de cette phase, le questionnaire a été parcouru et expliqué aux agents de collecte pour une compréhension de la mission et des livrables attendus. La bonne utilisation du logiciel de collecte a été aussi enseignée et les types de variables (données) attendues sur chaque question expliquées et explicitées aux agents de collecte.
- Phase pratique : elle a été exclusivement la collecte sur le terrain. Elle s'est déroulée au moyen de tablettes et de smartphones paramétrées pour la collecte de données. Chaque agent a ainsi rempli le questionnaire sur la tablette ou le smartphone.

## II. Les indicateurs globaux

De manière générale, pour la collecte des données secondaires pour ce groupe d'indicateurs, il a été pris en compte les sources officielles et permanentes. Après la consultation de plusieurs sources (Annuaire statistique, Données DARA, DGESS, projets programmes, ... finalement la DGESS qui dispose de données officielles qui sont permanentement mise à jour a été retenue pour la détermination des indicateurs (O1, O2 et O3) de l'étude. L'annuaire statistique dispose des mêmes informations consolidées et commentées, mais elle n'a pas pour le moment été jugées permanentes. Néanmoins la DGESS a assuré qu'elle pourrait devenir dans les années à venir, la source principale des données Agricoles. Elle pourrait alors être considérée. Selon les mêmes critères, les données de la DIS/DGD ont été utilisé pour la détermination des importations et des exportations de riz. Pour l'indicateur (O4) une combinaison des données de la DGESS et de la DIS/DGD a été utilisée pour déterminer le taux d'autosuffisance alimentaire en riz

Les es données collectées concernes :

**La production** : c'est la quantité de paddy produite en tonne des différents types de système de production (bas-fonds, irrigués et hautes terres). Ceci pour les campagnes sèches et humides au niveau national.

**La superficie** : c'est superficies globales récoltées en ha de production des différents types de système de production (bas-fonds, irrigués et hautes terres).

**La productivité** : c'est la quantité moyenne de paddy récoltée par ha. Le CARD a fait le choix de lier la productivité au rendement par système de production et à partir ce celle-ci calculer ou collecter le rendement moyen général.

**L'autosuffisance** : c'est le taux d'autosuffisance en riz en %) à partir de la formule de calcul proposée par la FAO). C'est à dire quantité produite / (quantité produite + quantité importée - quantité exportée).

Ainsi pour les indicateurs de cette catégorie, l'équipe de la mission a combiné les données du rapport de l'Enquête Permanente Agricole 2018/2019 (EPA) de la DGESS, de la DIS/DGD et celles de l'Annuaire Statistiques Agricoles de 2021.

Le rapport de l'Enquête Permanente Agricoles a permis de collecter des données détaillées de la campagne 2018-2019 sur les indicateurs suivants de l'étude :

- Les quantités de paddy produites (tonne) par écologie(O1)
- Les superficies globales récoltées (ha) par région (O2)
- Rendement (t/ha) par région (O3)

Une combinaison des informations du rapport de l'EPA (quantité produite), de l'Annuaire Statistiques Agricoles et celles du service de douanes ont permis de calculer le dernier indicateur de cette catégorie de l'étude : le taux d'autosuffisance en riz (O4).

### ❖ Les quantités de paddy récoltés par écologie (O1)

Pour collecter les informations sur les quantités de paddy récoltés par écologie, la mission a retenu le rapport de l'EPA 2018/2019 de la DGESS. En effet ces données sont collectées par les services techniques compétentes en la matière, étalée sur la campagne agricole. Ces données sont ensuite traitées, subissent une assurance qualitéet ensuite validées à travers des rencontres du Secrétariat Général du MARAH. Il fournit des informations sur les quantités de riz produit par écologie de l'année de référence 2018 de la SNDR. Les données dans l'EPA sont présentées pour plusieurs types de filières et par région. Les chiffres sont

ensuite présentés avec des totaux généraux. Les différentes écologies présentent dans ces tableaux sont (i) les hautes terres, (ii) les basfonds non aménagés, les plaines et bas-fonds en saison sèches et les plaines et bas-fonds en saison pluvieuse.

Les informations pour renseigner cet indicateur ont ainsi été directement sélectionnées dans les tableaux :

- Tableau 31 (production totale définitive en tonne des céréales (hors plaines ou encore hautes terres et bas-fonds aménagés) 2018/2019) pour les quantités de riz produites dans les bas-fonds non aménagés et celles produites en haute terre.
- Tableau 36 (production des plaines et bas-fonds aménagés) pour les quantités produites pendant la campagne humide et celles produite pendant la campagne sèche.
- Tableau 38 (production définitive totale (en tonne) totale de céréales - EPA 2018/2019)

Le caractère permanent de ces données a été présenté dans le rapport 2018 par un tableau issu de l'EPA qui présentent les informations sur la production pour les six dernières années.

### ❖ Les superficies globales récoltées (ha) par région (O2)

Au même type que les informations sur la production les informations ont été aussi puisées selon les écologies dans l'EPA 2018. Ces informations présentées par (i) les hautes terres, (ii) les basfonds non aménagés, les plaines et bas-fonds en saison sèches et les plaines et bas-fonds en saison pluvieuse dans les tableaux :

- Tableau 28 (superficie totale définitive de céréales (hors plaines et bas-fonds aménagés);
- Tableau 34 (superficie des plaines et bas-fonds aménagés - 2018/2019) du rapport pour les superficies emblavées pour la production en campagne humides et celles emblavées pour la production en campagne sèche dans les plaines et les bas-fonds aménagés ;
- Tableau 37 (superficie définitive (en ha) totale de céréales - EPA 2018/2019).

### ❖ Les rendements (O3)

Afin d'obtenir les informations sur cet indicateur, comme le préconise la , après l'obtention de la production et de la superficie à partir de EPA 2018, le rendement annuel a été calculé par la division de la production de 2018 (O1) par la superficie totale de 2018 (O2) pour chaque écologie et pour les quantités totales.

### ❖ Le taux d'autosuffisance en riz (O4)

Les sources utilisées pour la collecte des informations de cet indicateur sont La Direction de l'Information de la Direction Général de la Douanes et l'EPA de la DGESS. Il est obtenu grâce à une combinaison de l'indicateur (O1) et les données qui obtenues auprès de la Direction de l'Information de la Direction Générale des Douanes du Burkina, après l'application d'un taux de 65% comme taux de rendement au décortilage. Ce taux a été obtenu lors de la collecte primaire pour déterminer le taux d'industrialisation. Il représente la moyenne des taux de décortilage des moyennes et grandes unités de transformation. Le besoin en riz pour l'années 2018 est donc obtenu en appliquant le rendement au décortilage obtenu et la quantité des importations (les exportations étant nulles pour cette période 2018).

Ainsi donc, en appliquant la formule définie par la FAO nous obtiendrons cet indicateur. La formule retenue pour le calcul de ce taux est celui de la FAO :  $[\text{Production} / (\text{Production} + \text{Importations-Exportations})] * 100$ .

## ❖ Tableau récapitulatif des sources de collectes de données pour cet indicateur

Tableau 2 : source de données des indicateurs globaux

Catégorie	Sous catégories	Sources d'informations	Période de disponibilité	
Global	Production	EPA/DGESS/MARAH	Entre février et avril de l'année suivante	
	Superficie	EPA/DGESS/MARAH	Entre février et avril de l'année suivante	
	Productivité	EPA/DGESS/MARAH	Entre février et avril de l'année suivante	
	Autosuffisance	SNS/DGD		Janvier de l'année suivante
		EPA/DGESS/MARAH		Entre février et avril de l'année suivante

La mission a fait le choix d'indiquer de manière précise, les Directions ou Services spécifiques d'où les données doivent provenir comme l'indique le tableau ci-dessus.

## II. Les indicateurs sur la résilience

Cette catégorie concerne les indicateurs sur :

### ❖ Système de production résilient (R1)

Au même type que les informations sur la production les informations ont été aussi puisées selon les écologies dans l'EPA 2018. Ces informations présentées par (i) les hautes terres, (ii) les basfonds non aménagés, les plaines et bas-fonds en saison sèches et les plaines et bas-fonds en saison pluvieuse dans les tableaux :

- Tableau 28 (superficie totale définitive de céréales (hors plaines et bas-fonds aménagés));
- Tableau 34 (superficie des plaines et bas-fonds aménagés - 2018/2019) du rapport pour les superficies emblavées pour la production en campagne humides et celles emblavées pour la production en campagne sèche dans les plaines et les bas-fonds aménagés ;
- Tableau 37 (superficie définitive (en ha) totale de céréales - EPA 2018/2019).

### ❖ Disponibilité de variété résiliente (R2)

Plusieurs ont été consultées telles que Apex, l'INERA, FAO, etc... Toutes ces sources disposent de données sur les semences, mais ces données ne permettent pas de dégager de manière certaines les données finales sur les semences qui ont été produites et affectivement certifiées comme recevables. Elles ont toutes orientées la mission vers le Service National des Semences de la Direction Générale des Productions Végétales (SNS/DGPV) qui est la seule à consolider les données et à publier les données finales sur les semences certifiées. La mission a ainsi reçu du SNS, des données brutes des quantités de semences produites par variétés de toutes les spéculations suivies (maïs, arachide, niébé, riz, sésame, Soja, Sorgho, ...) pour



chacune des treize (13) régions du Burkina Faso et cela avec les mentions « bonne » ou « mauvaise » pour chaque lot de semence, car c'est elle effectue le contrôle qualité final et procède à la certification ou non des semences reçues. Les consultants ont donc traité ces données en prenant en compte que les données du riz et aussi celles dont la mention est notifiée « bonne », afin d'aboutir au résultat consolidé dans le tableau ci-dessus et classé selon le tableau initial prédéfini de la TF sur les variétés résiliente de semences au Burkina Faso. Dans le calcul final de somme totale de semences produites locales, la mission 'n'a pas pris en compte les semences de base qui sont plutôt utilisées pour produire les semences certifiées dont cet indicateur désigne

#### ❖ **Tableau récapitulatif des sources de collectes de données pour cet indicateur**

Tableau 3 : source de données des indicateurs de résilience

Catégorie	Sous catégories	Sources d'informations	Période de disponibilité
Résilience	Système de production résilient - Irrigation	EPA/DGESS/MARAH	Entre février et avril de l'année suivante
	Disponibilité de variété résiliente	DIS/DGD	Janvier de l'année suivante
		SNS/DGPV	Entre février et avril de l'année suivante

### III. Les indicateurs sur l'industrialisation

Cette catégorie d'indicateurs concerne :

- ❖ **Modernisation de la transformation** (niveau de capacité de transformation industriel en %) : c'est la part (ratio) de la capacité installée des unités de transformation moyennes et grandes sur la capacité de toutes les usines fonctionnelles. Une collecte de données primaires a été entreprise par l'équipe de mission pour le renseignement de cet indicateur. Cette collecte a suivi la procédure suivante :

Une catégorisation des unités en trois classes a été établie : petites, moyennes et grandes unités avec des précisions sur les capacités de transformation. En lien avec la formulation des indicateurs du CARD, la TF a établi la nomenclature des unités qui servi de base pour la collecte de données. Ainsi la catégorisation des unités est : petites (capacité de moins de 1t/h et avec comme spécificité seulement décortiquer le riz sans autres formes de technologie complémentaires, encore appelées unités artisanales), moyennes (capacité de 1 à 2t/h avec comme produit final du riz blanchi et encore appelée unités semi industrielles) et grandes unités (capacité de plus de 2t/h avec comme produit final du riz blanchi et poli et encore appelées unités industrielles). La TF a aussi validé les zones de forte production préalablement établie par le PF et le bureau de CARD. Il s'agit des régions de la Boucle du Mouhoun (Sourou), des Haut-Bassins (Bama et Bobo-Dioulasso), du Centre-Est (Bagré), et des Cascades (karfiguela).

Avant d'entamer la collecte de données sur le terrain, une lettre d'introduction et d'information signée par le Secrétaire General du Ministère en charge de l'Agriculture a été envoyé à tous les Direction régionaux en charge de l'Agriculture dans les zones concernées afin qu'ils soient informés de la collecte de données en cours. Ceci pour faciliter le travail d'enquête sur le terrain. Cette étape est nécessaire car elle permet d'une part de sécuriser le caractère national et prioritaire de la collecte de données. En outre elle permet une appropriation des services technique afin d'avoir leur appui sur le terrain ce qui garantit aussi une fiabilité des informations collectées.

Le PF de la SNDR et les points focaux du programme PCA BF CH qui sont proches des zones de production ont appuyé la supervision de la collecte de données. Les informations collectées sont :

Nu méro	Nom du promo teurs	Se xe	Age du respon sable	Rai son soci ale sil y'a lieu	Nombre d'unités de transfor mation	Zone d'instal lation de l'unité (lieu précis)	Année d'installat ion (fonction nement)	Mar que de la mac hine	Capac ités Théori ques (t/h)	Capa cités Réell es (t/h)	Sources /types d'Energi e	Taux de décort icage (rende ment de décort icage à l'entré e)
------------	-----------------------------	----------	---------------------------	---	--	---	---	------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------------	--

Avec ces informations la mission a calculé le taux d'industrialisation dans un premier en additionnant le taux de décortilage réelles total des moyennes unités et aussi le taux de décortilage réelles total grandes unités de transformation. Ensuite ces deux sommes de taux décortilage réel des moyennes et des grandes unités ont été additionnées. Cette somme a est divisée par la somme total de tous les taux de décortilage réel y compris celle des petites unités de transformation pour obtenir le taux d'industrialisation.

- ❖ **Niveau de mécanisation de la production en unité** : nombre de machines disponibles pour le labour et la récolte (dans les zones rizicoles) : il s'agit de collecter les informations sur le nombre de tracteurs et de moissonneuses dans les zones rizicoles.

Pour les données sur la modernisation de la production, la collecte des données primaires se a été faite auprès des producteurs de l'Union Nationale des Producteurs de Riz du Burkina (UNPR/B), de certaines unions et groupements. Le questionnaire a été élaboré en support papier et converti en support numérique avec l'application KOBO-COLLECT et a concernées les régions de la Boucle du Mouhoun (Di et Nissan), des Haut-Bassins (Bama et Banzon), du Centre-Est (Bagré), et des Cascades (Banfora et Karfiguela). Les fiches ont été renseignées auprès des organisations des zones concernées. Ainsi L'UNTRB a aussi été concertées afin de prendre en compte le fait que certains transformateurs pourraient posséder des tracteurs sur les sites de production. La fiche simplifiée de collecte de données se présente comme suit :

Pour le nombre de tracteurs

Zone	Nom de l'union de coopérative	Nombre de tracteurs	Capacités des tracteurs	Temps de travail sur les sites de production du riz (h)
Par Ex. Bama				

Type 1				
Type 2				
.....				
.....				

Pour le nombre de moissonneuses

Zone	Nom de l'union de coopérative	Nombre de moissonneuses	Capacités des moissonneuses
Par Ex. Bama			
Type 1			
Type 2			
.....			

En plus de ces informations, l'équipe de collecte a questionné les enquêtés sur la bonne période de collecte de ce type de données. Les points focaux ont encore une fois supervisés cette collecte de données qui a été facilitée aussi par l'introduction de la lettre d'information du Secrétaire Général en charge de l'Agriculture.

Le nombre de moissonneuse d'un côté et tracteurs de l'autre a simplement été additionné pour la zone de collecte afin d'avoir les nombres totaux de ces équipements disponibles en 2018. La mission a aussi collecté les informations additionnelles sur le nombre de motoculteurs, le nombre de batteuses vanneuses et le nombre de repiqueuses. Des informations qui ont été jugées utiles à collecter par la TF du Burkina Faso. La liste des personnes enquêtées est annexe 10 à ce présent rapport

#### ❖ Tableau récapitulatif des sources de collectes de données pour cet indicateur

Tableau 4 : source de données des indicateurs de l'industrialisation

Catégorie	Sous Catégories	Sources d'informations	Période de collecte indiquée
<b>Industrialisation</b>	Modernisation de la transformation	Collecte de donnée primaires auprès des unités de transformation	Janvier et février de l'année suivante
	Niveau de mécanisation de la production en unité	Collecte de données primaire	Janvier et février de l'année suivante
	Niveau de mécanisation de la production en unité	Collecte de données primaires	Février 2023

## IV. Les indicateurs de compétitivité

Cette catégorie d'indicateurs concerne :

- ❖ **Pénétration du marché** : (part du riz local dans le marché en %) : c'est la part de la quantité de riz local dans la quantité totale de riz acheté annuellement par plusieurs grands magasins de détail présélectionnés par le groupe de travail riz.

La collecte des données primaires s'est réalisée auprès des distributeurs de riz identifiés et validés par la TF de la SNDR. La liste préalablement établis proposait des boutiques ou alimentations qui ne fournissaient que soient du riz local ou du riz importés. La TF a fait le choix de mettre l'accent sur les boutiques et alimentations qui offres à la fois le riz local et le riz importé, et situés dans les grandes villes de consommation qui sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, afin de rester équitable sur le résultat final. Ainsi la liste finale retenue par la TF est : Boutique Burkina Riibo, alimentation les Bons Amis, Alimentation CAP-FASO et les Bon Samaritain. Un mixte a été fait entre celle qui sont localisées à Ouagadougou et celles à Bobo-Dioulasso. Ces boutiques et alimentations ont été retenues car elles sont fiables et ont une équité de distribution du riz local et du riz importé et peuvent potentiellement disposer d'informations permanente sur l'indicateur. La collecte de données s'est faite au moyen de fiche de collecte papiers reconverti ensuite en fichier digital avec KOBO-COLLECT.

La méthode de calcul de se indicateur a été de considérer les quantités de riz locales achetées et vendues et de l'autre côté celles du riz importé acheté et vendu dans la même période. Le taux de pénétration du marché du riz local est donc calculé en divisant la quantité de riz locale vendue de toutes les boutiques concernées divisée par la somme totale du riz locale vendu et du riz importé vendu dans ces boutiques.

- ❖ **Disponibilité de variété à haut rendement** (quantité de semence à haut rendement en tonne) : C'est la somme des quantités produites et importées de semences de variétés à haut rendement respectant les préférences des consommateurs identifiées par le groupe de travail.

Les données pour ce indicateur doivent être collectées et les calculs de l'indicateur doivent s'effectuer de la même manière et en même temps que pour l'indicateur R2 (disponibilité des variétés résilientes). Les variétés qui seront considérées pour cet indicateur de variétés à haut rendements sont : FKR 62N, FKR 64 (TS2), FKR 84 (Orylux6) et la FKR 19 en irrigué et bas-fonds et la FKR 59 et la FRR 61 pour le riz pluvial.

#### ❖ **Tableau récapitulatif des sources de collectes de données pour cet indicateur**

Tableau 5 : source de données des indicateurs de compétitivité

Catégorie	Sous catégories	Sources d'informations	Période de collecte
Compétitivité	Pénétration du marché	Collecte de données primaire auprès des alimentations et boutiques	Entre janvier et avril de l'année suivante
	Disponibilité de variété à haut rendement (C2)	SNS/DGPV	Entre février à avril de l'année suivante

## V. Les indicateurs sur l'autonomisation

Cette catégorie d'indicateur concerne :

- ❖ **Accès au financement** (accessibilité des petits producteurs aux services financiers en %) : Part (Ratio) de petits producteurs membres de groupes / associations d'agriculteurs présélectionnés ayant accès aux services financiers nécessaires (dans les zones de production de riz).

Pour le calcul de cet indicateur, le PF a d'abord établi avec l'appui du secrétariat de la CARD une liste préalable de zones et des OP concernées par la collecte, ainsi que les thèmes de formation pour chaque indicateur.

A la rencontre de la TF, ces informations ont été validées, les zones et OP retenus sont situés dans le Sourou Niassan, à Bagré, à Bama, Banzon et à Karfiguela. La collecte s'est effectuée au moyen de Kobo Collect. Le questionnaire a été administré aux responsables de chaque OP de chaque zone.

Pour chaque thème ils ont donné le nombre de producteurs hommes et femmes touchés, sur le total de producteurs membres. L'indicateur est calculé en obtenant la somme totale des producteurs femmes et hommes par thème divisé par le nombre total de producteurs dans ces organisations enquêtées, obtenu lors de ces enquêtes.

Pour l'accessibilité des petits producteurs aux finances E1 (%), les thèmes retenus sont :

- *Crédit intrants aux producteurs*
- *Crédit de fonds de roulement*
- *Crédit investissement aux producteurs*
- *Crédit de préfinancement par les distributeurs*
- *Crédit de préfinancement par les unités de transformation*
- *Subvention financière de l'Etat*
- *Subvention financière d'un projet, projet ou ONG rizicoles*

- ❖ **Accès à la vulgarisation** (accessibilité des petits producteurs à la formation technique et aux services de vulgarisation en %) : c'est la part (ratio) de petits producteurs membres de groupes / associations d'agriculteurs présélectionnés ayant accès à la formation et aux services techniques nécessaires (dans les zones de production de riz).

La méthode de collecte et de calcul de cet indicateur est le même que celui des services financiers. Et doit se réaliser au même moment et sur les mêmes cibles.

Seuls les thèmes sont différents. Pour l'accessibilité des petits producteurs à la formation technique et aux services de vulgarisation E2 (%), les thèmes retenus sont :

- *Formation sur les bonnes pratiques de production des semences*
- *Formations sur les bonnes pratiques de production de riz*
- *Formations sur les SRI*
- *Formations sur les bonnes pratiques post récoltes du riz*
- *Formation sur la recherche du marché*
- *Formation sur la gestion entrepreneuriale du riz*
- *Formation sur l'éducation financière*

#### ❖ **Tableau récapitulatif des sources de collectes de données pour cet indicateur**

*Tableau 6 : source de données des indicateurs d'autonomisation*

Catégorie	Sous catégories	Sources d'informations	Période de collecte indiqué
Autonomisation	Accès au financement	Collecte de données primaires auprès des organisations de producteurs	Février 2023
	Accès à la vulgarisation	SNS/DGPV	Entre février à avril de l'année suivante

## VI. Indicateur sur le prix du riz

Pour la détermination de cet indicateur, la mission a exploré plusieurs sources de données, dont la DGPER, Apex, les interprofessions, par le moyen d'entretien dans ces services mais aussi de consultation de documents reçus.

Finalement les différents acteurs rencontrés et la littérature consultée ont tous ramené vers la de la Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité Alimentaires (SONAGESS) qui dispose en son sein d'un services dédié au Système d'Information sur les Marchés (SIM) Agricoles. Elle dispose de personnes ressources enquêteurs repartis sur les principaux marchés de références dans toutes les grandes villes du Burkina Faso. Elle fournit des informations mensuelles des différents produits agricoles selon les marchés et est régulièrement mis à jour.

Cette source fiable fourni les prix de riz local et de riz importé sur les différents marchés du Burkina et a été utilisée pour la détermination du prix global moyen du kilogramme de riz sur le marché burkinabè en 2018.

Pour la détermination des différents prix moyens de riz (local et importé), l'équipe de mission a utilisé les prix des marchés fournis par la source sur tous les marchés. Les consultants ont ensuite insolé d'un côté les prix du riz local et de l'autre côté les prix fu riz importés. Au moyen de MS Excel nous avons donc calculé le prix moyen pour le riz importé et celui sur le riz local. Ensuite avons retenu les prix les plus bas et les prix les plus haut pour chaque type de riz local et importé. (voir annexe 9 : données sur les prix)

### ❖ Tableau récapitulatif des sources de collectes de données pour cet indicateur

Tableau 7 : source de données des indicateurs de prix

Catégorie	Sous catégories	Sources d'informations	Période de collecte indiquée
-	Prix de détail du riz local	SIM/DGSA/SONAGESS	Janvier de l'année suivante

## D. CONCLUSION

La seconde phase de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR II) a été élaborée suivant une démarche participative qui a impliqué l'ensemble des acteurs concernés et est programmée pour durer de 2021 à 2022.

Elle constitue l'unique cadre de référence de toute intervention en matière de développement de la filière riz. Pour ce faire, trois axes stratégiques ont été définis. Ce sont :

**Axe 1** : augmenter durablement la productivité et la production du riz dans un contexte de Changement Climatique (CC) et de croissance démographique ;

**Axe 2** : promouvoir l'industrialisation de la transformation, la commercialisation, la compétitivité du riz du Burkina et l'implication du secteur privé dans le développement durable de la Chaîne de Valeurs Riz (CVR) ;

**Axe 3** : renforcer la recherche-action et les capacités des acteurs.

**Afin de mesurer l'impact sur le terrain**, cette étude de référence pour le suivi de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR II) au Burkina Faso a été réalisée. Des données de référence par rapport aux indicateurs de suivi et d'évaluation de la SNDR du Burkina Faso ont été collectées.

Les données sur les indicateurs généraux ont été collectées sur la base de sources de données secondaires fiables, représentatives, reconnues et permanentes. Aussi les indicateurs sur la résilience, la quantité de semences de hauts rendements ont suivi le même processus de collecte secondaire de données. Elles proviennent principalement des différentes Directions du Ministère en charge de l'Agriculture, de la Direction Générale des Douanes, de l'INERA et de l'Apex.

Les autres indicateurs dont des sources de collecte à caractères secondaires fiables n'ont permis de les collecter ont suivi un processus de collecte primaire. Des fiches d'enquêtes ont été élaborées dans ce sens et des enquêteurs ont été déployés sur le terrain. Les données ont ensuite été collectées et transmises de manière digitales, traitées et consignées dans ce présent rapport.

La réalisation de cette étude a été faite dans une co construction avec des échanges avec le siège de la CARD, des orientations du PF et de la TF du Burkina Faso qui ont été fortement impliqués afin que le Ministère en charge de l'Agriculture ou les membres de l'équipe de la Task Force de la SNDR puissent mener la même collecte de données tout au long de la deuxième phase de l'initiative CARD. Pour cela, le présent rapport est associé à un manuel de procédures qui retrace toute la méthode et la façon dont les indicateurs ont été collectés tout au long du processus, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : récapitulatif sur les formules et méthodes de calcul des indicateurs

Catégorie	Code	Indicateur	Besoin de données (secondaire ou primaire)	Source des données	Disponibilité des données	Méthode / formule de calcul
Global	O1	Quantité de paddy produite (tonne)	Données de sources secondaires	EPA/DGESS/MARAH	Entre février et avril de l'année suivante	Somme des quantités de paddy produites dans différentes écologies (pour le Burkina Faso ce sont les Hautes terres, les basfonds non aménagés, les plaines et bas-fonds aménagés en saison pluvieuse et les plaines et bas-fonds aménagés en saison sèche.
	O2	Superficies globales récoltées (ha)	Données de sources secondaires	EPA/DGESS/MARAH	Entre février et avril de l'année suivante	Somme des superficies récoltées de toutes les écologies rizicoles
	O3	Rendement (t/ha)	Données de sources secondaires	EPA/DGESS/MARAH	Entre février et avril de l'année suivante	Quantité moyenne de paddy récoltée par hectare. Il s'obtient en divisant O1 par O2
	O4	Taux d'autosuffisance en riz (%)	Données de sources secondaires	SNS/DGD et EPA/DGESS/MARAH	Janvier de l'année suivante Entre février et avril de l'année suivante	Taux de couverture des besoins par la production locale. Il s'obtient par la combinaison de deux types de sources, au niveau du Ministère en charge de l'Agriculture pour la production et au niveau de la Direction Générale des Douanes pour les importations. Il se calcul à travers la formule de la FOA qui est $[Production / (Production + Importations-Exportations)] * 100$
Résilience	R1	Superficie de riz irriguée (ha)	Données de sources secondaires	EPA/DGESS/MARAH	Entre février et avril de l'année suivante	Somme des superficies rizicoles irriguées comme les plaines et les basfonds qui pourrait atténuer les impacts négatifs des fluctuations climatiques sur la production rizicole.
	R2	Quantité de variétés de semences résilientes (tonne)	Données de sources secondaires	DIS/DGD et SNS/DGPV	Janvier de l'année suivante Entre février et avril de l'année suivante	Somme des quantités de semences de variétés résilientes répondant à la préférence des consommateurs, produites localement et/ou importées annuellement. Pour le Burkina Faso, ce sont pour les plaines et bas-fonds : la FKR 62N, FKR 64 (TS2), FKR 78 N, FKR 84 (Orylux6) et FKR 19 et pour les hautes terres (riz pluvial) : FKR 45N, FKR 59 et la FKR 61. Il s'obtient par la combinaison de deux types de sources, au niveau du Ministère en charge de l'Agriculture pour la production et au niveau de la Direction Générale des Douanes pour les importations.
Industrialisation	I1	Niveau de capacité de transformation industriel (%)	Données de sources primaires	Collecte de données primaires auprès des unités de transformation	Janvier et février de l'année suivante	Part (Ratio) de la capacité installée des unités de transformation moyennes et grandes sur la capacité de toutes des usines fonctionnelles. Une enquête auprès de toutes unités de transformation dans la zone retenue (Niassan, Bama, Bobo-Dioulasso, Banzon, Karfiguela et Bagré). Lors de cette enquête le taux de décorticage moyen est calculé afin de servir pour la formule de cal du taux d'autosuffisance au niveau de O4.
	I2	Niveau de mécanisation de la production (unité)	Données de sources primaires	Collecte de données primaire auprès des organisations des producteurs	Janvier et février de l'année suivante	Nombre de machines (Moissonneuses et tracteurs) disponibles pour le labour et la récolte au niveau des organisations de producteurs dans les zones retenues (Boucle du Mouhoun, Cascades, Haut-Bassins et Centre Est). Des données sur d'autres types d'équipements peuvent être collectées comme les batteuses vanneuses, les repiqueuses et les motoculteurs)
Compétitivité	C1	Part du riz local dans le marché (%)	Données de sources primaires	Collecte de données primaire auprès des boutiques et alimentations	Entre janvier et avril de l'année suivante	Part du riz produit localement dans la quantité totale de riz acheté par les grands magasins de détail pendant une année. Le calcul se fait en divisant la quantité totale du riz local sur la quantité totale du riz importé et locale vendue dans les alimentations et boutiques retenues dans les zones de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou. Il s'agit de Burkina Riibo, Les Bons Samaritains, Cap Faso et les Bons Amis, qui vendent simultanément le riz importé et le ri local.
	C2	Quantité de semence à haut rendement (tonne)	Données de sources secondaires	SNS/DGPV	Entre février à avril de l'année suivante	Quantité de semences de variétés à haut rendement répondant à la préférence des consommateurs, produites localement et/ou importées annuellement. Même stratégie de collecte que l'indicateur R2. Les variétés à haut rendements sont pour les plaines et bas-fonds : FKR 62N, FKR 64 (TS2), FKR 84 (Orylux6) et la FKR 19 et pour les hautes terres (riz pluvial) : la FKR 59 et la FKR 61.
Autonomisation (Renforcement de capacités)	E1	Accessibilité des petits producteurs aux services financiers (%)	Données de sources primaires	Collecte de données primaire auprès des organisations de producteurs dans les zones sélectionnées	Janvier et février de l'année suivante	Part (Ratio) de petits producteurs membres de groupes / associations d'agriculteurs présélectionnés ayant accès aux services financiers nécessaires. Il a été collecté à travers des informations collecté auprès des responsables d'OP dans les zones retenues. Il s'agit de Boucle du Mouhoun, des Hauts bassins, des Cascades et du Centre Est. Les thèmes retenus sont : Crédit intrants aux producteurs : crédit de fonds de roulement, crédit investissement aux producteurs, crédit de préfinancement par les distributeurs, crédit de préfinancement par les unités de transformation, subvention financière de l'Etat et subvention financière d'un projet ou ONG. Il est calculé en divisant le nombre total de producteurs femmes et hommes touchés pour tous thèmes par le nombre total de membres dans toutes les organisations enquêtées.
	E2	Accessibilité des petits producteurs à la formation technique et aux services de vulgarisation (%)	Données de sources primaires	Collecte de données primaire auprès des organisations de producteurs dans les zones sélectionnées	Janvier et février de l'année suivante	Part (Ratio) de petits producteurs membres de groupes / associations d'agriculteurs présélectionnés ayant accès à la formation et aux services techniques nécessaires. Même type de méthode et calcul avec l'indicateur E1. Mais les thèmes utilisés sont : formation sur les bonnes pratiques de production des semences, formations sur les bonnes pratiques de production de riz, formations sur les SRI, formations sur les bonnes pratiques post récoltes du riz, formation sur la gestion entrepreneuriale du riz, formation sur la recherche du marché et formation sur l'éducation financière.
-	-	Prix de détail des marques/variétés de riz local et importé représentatives	Données de sources secondaires	(SIM/ DGSA/SONAGESS)	Janvier février de l'année suivante	Il est obtenu en traitant les données brutes du système d'Information sur les marchés agricoles de la Société Nationale de Gestion des Stocks Alimentaires. Les informations brutes sur le riz local et le riz importé répertoriées par grands marchés et par région sont réorganisées en information de prix sur le riz local d'un côté et en information de prix sur le riz importé de l'autre. Et ensuite les prix moyens sont calculés pour le riz local et aussi pour le riz importé.



## E. ANNEXES

1. Termes de référence de la mission
2. Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
3. Cadre Excel des indicateurs du CARD
4. Manuel de procédures de collecte des données
5. Annuaire statistique Agricole
6. Données Enquête Permanente Agricole (EPA) (fichier Excel)

**Tableau 31 : Production totale définitive en tonne des céréales (hors plaines et bas-fonds aménagés) 2018/2019**

Rég/prov	MIL	MAÏS	Riz bas fonds non aménagés	Riz haute terre	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	CEREALES
<b>Centre</b>	<b>8 520</b>	<b>20 282</b>	<b>2 953</b>	-	-	<b>12 548</b>	<b>13 865</b>	<b>58 168</b>
Kadiogo	8 520	20 282	2 953	-	-	12 548	13 865	58 168
<b>Plateau Centre</b>	<b>33 981</b>	<b>47 653</b>	<b>3 423</b>	<b>4</b>	-	<b>99 672</b>	<b>23 046</b>	<b>207 778</b>
Ganzourgou	15 123	42 705	3 242	4	-	28 194	14 560	103 827
Ouhritenga	9 378	4 099	149	-	-	48 908	2 616	65 149
Kourwéogo	9 480	849	33	-	-	22 570	5 870	38 802
<b>Centre Nord</b>	<b>92 669</b>	<b>12 628</b>	<b>21</b>	-	-	<b>177 967</b>	<b>5 513</b>	<b>288 798</b>
Bam	23 290	2 434	-	-	-	45 260	-	70 984
Namentenga	23 885	3 104	21	-	-	44 296	2 161	73 467
Sanmatenga	45 494	7 090	-	-	-	88 411	3 352	144 347
<b>Centre Ouest</b>	<b>95 113</b>	<b>203 412</b>	<b>5 866</b>	<b>14</b>	-	<b>188 858</b>	<b>44 015</b>	<b>537 279</b>
Boulkiemdé	33 356	6 256	9	-	-	57 712	13 215	110 548
Sanguié	36 643	5 148	372	-	-	68 080	979	111 222
Sissili	16 522	149 642	5 391	-	-	27 967	13 580	213 102
Ziro	8 591	42 366	94	14	-	35 099	16 242	102 407
<b>Centre Sud</b>	<b>32 517</b>	<b>97 810</b>	<b>11 059</b>	<b>796</b>	-	<b>23 550</b>	<b>63 964</b>	<b>229 696</b>
Bazèga	10 814	16 385	279	26	-	14 218	20 290	62 011
Nahouri	6 801	49 798	2 951	509	-	2 435	25 190	87 685
Zoundweogo	14 902	31 627	7 829	261	-	6 897	18 485	79 999
<b>Sahel</b>	<b>254 661</b>	<b>5 676</b>	<b>26</b>	-	<b>0</b>	<b>98 060</b>	-	<b>358 424</b>
Oudalan	93 430	171	-	-	-	18 805	-	112 406
Séno	49 139	851	-	-	-	29 631	-	79 621
Soum	95 687	3 382	3	-	0	13 564	-	112 636
Yagha	16 404	1 272	24	-	-	36 060	-	53 760
<b>Boucle du Mo</b>	<b>337 888</b>	<b>201 329</b>	<b>37 144</b>	<b>2 279</b>	<b>10 477</b>	<b>346 601</b>	<b>20 842</b>	<b>956 561</b>
Kossi	145 097	7 518	594	-	10 456	37 287	1 842	202 794
Mouhoun	89 956	62 433	19 504	7	21	116 676	3 964	292 562
Sourou	18 855	9 706	-	-	-	54 908	505	83 974
Balé	21 123	79 207	479	-	-	50 789	4 759	156 358
Banwa	25 168	36 489	15 885	2 272	-	53 790	2 696	136 299
Nayala	37 689	5 976	683	-	-	33 152	7 076	84 576
<b>Est</b>	<b>91 896</b>	<b>97 008</b>	<b>24 440</b>	<b>345</b>	-	<b>209 790</b>	<b>31 431</b>	<b>454 911</b>
Gnagna	47 045	17 454	87	-	-	86 923	3 293	154 802
Gourma	15 445	17 686	826	57	-	33 897	9 932	77 844
Tapoa	23 751	36 461	17 893	-	-	71 728	17 767	167 601
Komandjoari	4 562	979	-	-	-	12 163	-	17 704
Kompienga	1 094	24 427	5 634	288	-	5 079	439	36 960
<b>Centre Est</b>	<b>41 079</b>	<b>156 568</b>	<b>16 009</b>	<b>1 508</b>	-	<b>48 911</b>	<b>62 689</b>	<b>326 763</b>
Boulgou	23 986	73 103	6 953	460	-	11 575	21 584	137 662
Kouritenga	8 774	6 754	898	504	-	33 772	27 629	78 330
Koulpélgo	8 319	76 712	8 157	544	-	3 564	13 476	110 771
<b>Nord</b>	<b>99 088</b>	<b>10 347</b>	<b>645</b>	<b>37</b>	<b>488</b>	<b>144 938</b>	<b>6 042</b>	<b>261 585</b>
Passoré	12 803	1 473	9	6	-	49 786	3 168	67 244
Yatenga	51 290	5 062	609	-	354	56 644	2 749	116 707
Loroum	30 641	602	-	-	134	12 337	-	43 713
Zonoma	4 355	3 211	27	31	-	26 171	125	33 920
<b>Sud Ouest</b>	<b>32 856</b>	<b>158 808</b>	<b>2 232</b>	<b>319</b>	-	<b>50 378</b>	<b>50 506</b>	<b>295 098</b>
Bougouriba	1 695	35 790	193	250	-	14 075	8 147	60 149
Poni	14 281	68 076	805	31	-	10 220	18 963	112 376
Ioba	9 942	31 753	1 015	39	-	16 054	21 964	80 766
Noumbiel	6 937	23 190	219	-	-	10 029	1 431	41 807
<b>Hauts Bassin</b>	<b>65 357</b>	<b>480 135</b>	<b>25 309</b>	<b>7 977</b>	-	<b>117 834</b>	<b>68 505</b>	<b>765 117</b>
Houet	23 912	151 798	13 367	1 034	-	59 340	39 221	288 671
KénéDougou	30 276	179 070	9 238	4 895	-	35 077	8 942	267 497
Tuy	11 169	149 267	2 704	2 049	-	23 417	20 342	208 949
<b>Cascades</b>	<b>3 455</b>	<b>188 897</b>	<b>11 142</b>	<b>1 147</b>	<b>305</b>	<b>9 738</b>	<b>10 570</b>	<b>225 255</b>
Comoé	1 839	137 989	8 947	437	147	7 680	8 293	165 332
Léraba	1 617	50 908	2 195	710	158	2 059	2 277	59 923
<b>Burkina Faso</b>	<b>1 189 079</b>	<b>1 680 553</b>	<b>140 270</b>	<b>14 428</b>	<b>11 270</b>	<b>1 528 848</b>	<b>400 987</b>	<b>4 965 433</b>

Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MAAH

Tableau 36 : Production des plaines et bas-fonds aménagés

Rég/prov	PRODUCTION						
	SAISON PLUVIEUSE		SAISON SECHE		TOTAL (T)		ENSEMBLE
	MAIS	RIZ	MAIS	RIZ	MAIS	RIZ	
<b>Centre</b>	<b>76</b>	<b>6 299</b>	<b>55</b>	<b>113</b>	<b>131</b>	<b>6 412</b>	<b>6 543</b>
Kadiogo	76	6 299	55	113	131	6 412	6 543
<b>Plateau Central</b>	-	<b>9 883</b>	-	<b>120</b>	-	<b>10 003</b>	<b>10 003</b>
Ganzourgou	-	4 921	-	120	-	5 041	5 041
Ouhritenga	-	2 428	-	-	-	2 428	2 428
Kourwéogo	-	2 533	-	-	-	2 533	2 533
<b>Centre Nord</b>	-	<b>11 519</b>	<b>43</b>	<b>1 472</b>	<b>43</b>	<b>12 991</b>	<b>13 034</b>
Bam	-	2 228	-	-	-	2 228	2 228
Namentenga	-	4 393	-	358	-	4 751	4 751
Sanmatenga	-	4 898	43	1 114	43	6 012	6 055
<b>Centre Ouest</b>	-	<b>9 970</b>	<b>38</b>	<b>194</b>	<b>38</b>	<b>10 164</b>	<b>10 202</b>
Boulkiemdé	-	3 301	20	-	20	3 301	3 321
Sanguié	-	1 936	-	-	-	1 936	1 936
Sissili	-	3 749	18	194	18	3 943	3 961
Ziro	-	984	-	-	-	984	984
<b>Centre Sud</b>	<b>8</b>	<b>9 924</b>	-	-	<b>8</b>	<b>9 924</b>	<b>9 932</b>
Bazèga	-	1 693	-	-	-	1 693	1 693
Nahouri	-	3 202	-	-	-	3 202	3 202
Zoundweogo	8	5 028	-	-	8	5 028	5 036
<b>Sahel</b>	-	<b>4 273</b>	-	<b>70</b>	-	<b>4 343</b>	<b>4 343</b>
Oudalan	-	90	-	-	-	90	90
Séno	-	366	-	-	-	366	366
Soum	-	3 241	-	-	-	3 241	3 241
Yagha	-	577	-	70	-	647	647
<b>Boucle du Mo</b>	<b>15 845</b>	<b>14 795</b>	-	-	<b>15 845</b>	<b>14 795</b>	<b>30 640</b>
Kossi	103	729	-	-	103	729	832
Mouhoun	54	3 561	-	-	54	3 561	3 615
Sourou	15 688	4 689	-	-	15 688	4 689	20 377
Balé	-	2 903	-	-	-	2 903	2 903
Banwa	-	2 914	-	-	-	2 914	2 914
Nayala	-	-	-	-	-	-	-
<b>Est</b>	<b>54</b>	<b>18 643</b>	-	-	<b>54</b>	<b>18 643</b>	<b>18 697</b>
Gnagna	-	4 915	-	-	-	4 915	4 915
Gourma	-	4 837	-	-	-	4 837	4 837
Tapoa	54	5 671	-	-	54	5 671	5 725
Komandjoari	-	684	-	-	-	684	684
Kompienga	-	2 537	-	-	-	2 537	2 537
<b>Centre Est</b>	<b>900</b>	<b>27 450</b>	<b>760</b>	<b>16 453</b>	<b>1 660</b>	<b>43 902</b>	<b>45 562</b>
Boulgou	900	19 040	760	16 351	1 660	35 390	37 050
Kouritenga	-	5 206	-	102	-	5 308	5 308
Koulpélgo	-	3 204	-	-	-	3 204	3 204
<b>Nord</b>	-	<b>11 478</b>	-	-	-	<b>11 478</b>	<b>11 478</b>
Passoré	-	2 023	-	-	-	2 023	2 023
Yatenga	-	4 468	-	-	-	4 468	4 468
Loroum	-	2 052	-	-	-	2 052	2 052
Zonoma	-	2 935	-	-	-	2 935	2 935
<b>Sud Ouest</b>	-	<b>9 582</b>	-	-	-	<b>9 582</b>	<b>9 582</b>
Bougouriba	-	867	-	-	-	867	867
Poni	-	3 034	-	-	-	3 034	3 034
Ioba	-	3 814	-	-	-	3 814	3 814
Noumbiel	-	1 867	-	-	-	1 867	1 867
<b>Hauts Bassin</b>	<b>511</b>	<b>21 200</b>	<b>1 158</b>	<b>3 800</b>	<b>1 669</b>	<b>25 000</b>	<b>26 669</b>
Houet	25	11 489	750	2 400	775	13 889	14 664
Kéné Dougou	414	7 045	408	1 400	822	8 445	9 268
Tuy	72	2 666	-	-	72	2 666	2 738
<b>Cascades</b>	<b>126</b>	<b>18 173</b>	-	<b>284</b>	<b>126</b>	<b>18 457</b>	<b>18 583</b>
Comoé	126	10 642	-	-	126	10 642	10 768
Léraba	-	7 531	-	284	-	7 815	7 815
<b>Burkina Faso</b>	<b>17 520</b>	<b>173 189</b>	<b>2 054</b>	<b>22 505</b>	<b>19 574</b>	<b>195 695</b>	<b>215 269</b>

Tableau 38 : Production définitive totale (en tonne) totale de céréales - EPA 2018/2019

Rég/prov	MIL	MAÏS*	RIZ*	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	CEREALES
<b>Centre</b>	<b>8 520</b>	<b>20 413</b>	<b>9 364</b>	-	<b>12 548</b>	<b>13 865</b>	<b>64 710</b>
Kadiogo	8 520	20 413	9 364	-	12 548	13 865	64 710
<b>Plateau Centr</b>	<b>33 981</b>	<b>47 653</b>	<b>13 430</b>	-	<b>99 672</b>	<b>23 046</b>	<b>217 781</b>
Ganzourgou	15 123	42 705	8 287	-	28 194	14 560	108 869
Oubritenga	9 378	4 099	2 577	-	48 908	2 616	67 577
Kourwéogo	9 480	849	2 566	-	22 570	5 870	41 335
<b>Centre Nord</b>	<b>92 669</b>	<b>12 671</b>	<b>13 012</b>	-	<b>177 967</b>	<b>5 513</b>	<b>301 832</b>
Bam	23 290	2 434	2 228	-	45 260	-	73 212
Namentenga	23 885	3 104	4 772	-	44 296	2 161	78 218
Sanmatenga	45 494	7 133	6 012	-	88 411	3 352	150 402
<b>Centre Ouest</b>	<b>95 113</b>	<b>203 450</b>	<b>16 044</b>	-	<b>188 858</b>	<b>44 015</b>	<b>547 480</b>
Boulkièmdé	33 356	6 276	3 309	-	57 712	13 215	113 868
Sanguié	36 643	5 148	2 308	-	68 080	979	113 158
Sissili	16 522	149 660	9 334	-	27 967	13 580	217 063
Ziro	8 591	42 366	1 093	-	35 099	16 242	103 391
<b>Centre Sud</b>	<b>32 517</b>	<b>97 818</b>	<b>21 779</b>	-	<b>23 550</b>	<b>63 964</b>	<b>239 627</b>
Bazèga	10 814	16 385	1 998	-	14 218	20 290	63 705
Nahouri	6 801	49 798	6 663	-	2 435	25 190	90 887
Zoundweogo	14 902	31 635	13 118	-	6 897	18 485	85 036
<b>Sahel</b>	<b>254 661</b>	<b>5 676</b>	<b>4 370</b>	<b>0</b>	<b>98 060</b>	-	<b>362 767</b>
Oudalan	93 430	171	90	-	18 805	-	112 496
Séno	49 139	851	366	-	29 631	-	79 986
Soum	95 687	3 382	3 244	0	13 564	-	115 878
Yagha	16 404	1 272	670	-	36 060	-	54 407
<b>Boucle du Mo</b>	<b>337 888</b>	<b>217 174</b>	<b>54 218</b>	<b>10 477</b>	<b>346 601</b>	<b>20 842</b>	<b>987 201</b>
Kossi	145 097	7 621	1 323	10 456	37 287	1 842	203 626
Mouhoun	89 956	62 487	23 073	21	116 676	3 964	296 177
Sourou	18 855	25 394	4 689	-	54 908	505	104 350
Balé	21 123	79 207	3 382	-	50 789	4 759	159 260
Banwa	25 168	36 489	21 070	-	53 790	2 696	139 212
Nayala	37 689	5 976	683	-	33 152	7 076	84 576
<b>Est</b>	<b>91 896</b>	<b>97 062</b>	<b>43 429</b>	-	<b>209 790</b>	<b>31 431</b>	<b>473 608</b>
Gnagna	47 045	17 454	5 003	-	86 923	3 293	159 717
Gourma	15 445	17 686	5 720	-	33 897	9 932	82 681
Tapoa	23 751	36 515	23 564	-	71 728	17 767	173 326
Komandjoari	4 562	979	684	-	12 163	-	18 388
Kompienga	1 094	24 427	8 458	-	5 079	439	39 497
<b>Centre Est</b>	<b>41 079</b>	<b>158 228</b>	<b>61 419</b>	-	<b>48 911</b>	<b>62 689</b>	<b>372 326</b>
Boulgou	23 986	74 763	42 804	-	11 575	21 584	174 713
Kouritenga	8 774	6 754	6 710	-	33 772	27 629	83 638
Koulpélgo	8 319	76 712	11 905	-	3 564	13 476	113 975
<b>Nord</b>	<b>99 088</b>	<b>10 347</b>	<b>12 159</b>	<b>488</b>	<b>144 938</b>	<b>6 042</b>	<b>273 063</b>
Passoré	12 803	1 473	2 037	-	49 786	3 168	69 267
Yatenga	51 290	5 062	5 077	354	56 644	2 749	121 175
Loroum	30 641	602	2 052	134	12 337	-	45 765
Zonoma	4 355	3 211	2 993	-	26 171	125	36 855
<b>Sud Ouest</b>	<b>32 856</b>	<b>158 808</b>	<b>12 133</b>	-	<b>50 378</b>	<b>50 506</b>	<b>304 680</b>
Bougouriba	1 695	35 790	1 309	-	14 075	8 147	61 016
Poni	14 281	68 076	3 870	-	10 220	18 963	115 410
Ioba	9 942	31 753	4 868	-	16 054	21 964	84 581
Noumbiel	6 937	23 190	2 086	-	10 029	1 431	43 674
<b>Hauts Bassin</b>	<b>65 357</b>	<b>481 804</b>	<b>58 287</b>	-	<b>117 834</b>	<b>68 505</b>	<b>791 786</b>
Houet	23 912	152 573	28 289	-	59 340	39 221	303 335
KénéDougou	30 276	179 892	22 578	-	35 077	8 942	276 765
Tuy	11 169	149 339	7 420	-	23 417	20 342	211 687
<b>Cascades</b>	<b>3 455</b>	<b>189 023</b>	<b>30 747</b>	<b>305</b>	<b>9 738</b>	<b>10 570</b>	<b>243 838</b>
Comoé	1 839	138 115	20 027	147	7 680	8 293	176 100
Léraba	1 617	50 908	10 720	158	2 059	2 277	67 738
<b>Burkina Faso</b>	<b>1 189 079</b>	<b>1 700 127</b>	<b>350 392</b>	<b>11 270</b>	<b>1 528 848</b>	<b>400 987</b>	<b>5 180 702</b>

Tableau 28 : Superficie totale définitive de céréales (hors plaines et bas-fonds aménagés) 2018/2019

Rég/prov	MIL	MAÏS	Riz bas fonds non aménagés	Riz haute terre	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	CEREALES
<b>Centre</b>	<b>9 864</b>	<b>13 024</b>	<b>1 720</b>	-	-	<b>10 871</b>	<b>13 836</b>	<b>49 315</b>
Kadiogo	9 864	13 024	1 720	-	-	10 871	13 836	49 315
<b>Plateau Centr</b>	<b>44 135</b>	<b>35 894</b>	<b>2 016</b>	<b>4</b>	-	<b>103 006</b>	<b>24 948</b>	<b>210 002</b>
Ganzourgou	19 885	31 566	1 904	4	-	29 315	16 485	99 160
Oubritenga	11 986	3 409	81	-	-	49 916	2 718	68 109
Kourwéogo	12 265	919	30	-	-	23 775	5 745	42 734
<b>Centre Nord</b>	<b>106 328</b>	<b>15 226</b>	<b>52</b>	-	-	<b>211 524</b>	<b>6 298</b>	<b>339 428</b>
Bam	29 482	3 227	-	-	-	55 481	-	88 190
Namentenga	29 148	3 783	52	-	-	51 911	1 125	86 019
Sanmatenga	47 698	8 217	-	-	-	104 132	5 173	165 219
<b>Centre Ouest</b>	<b>103 228</b>	<b>97 168</b>	<b>2 032</b>	<b>19</b>	-	<b>192 667</b>	<b>42 169</b>	<b>437 284</b>
Boulkiemdé	32 344	3 915	10	-	-	57 020	12 494	105 784
Sanguié	38 530	2 792	242	-	-	73 708	678	115 949
Sissili	20 303	60 674	1 724	-	-	28 225	12 847	123 772
Ziro	12 051	29 787	57	19	-	33 714	16 151	91 778
<b>Centre Sud</b>	<b>39 584</b>	<b>64 046</b>	<b>6 964</b>	<b>989</b>	-	<b>20 871</b>	<b>55 980</b>	<b>188 434</b>
Bazèga	15 495	12 138	207	40	-	13 016	19 387	60 283
Nahouri	6 861	32 865	2 378	713	-	2 628	20 838	66 282
Zoundweogo	17 228	19 043	4 378	237	-	5 227	15 755	61 868
<b>Sahel</b>	<b>373 407</b>	<b>7 574</b>	<b>66</b>	-	<b>0</b>	<b>117 650</b>	-	<b>498 698</b>
Oudalan	131 339	618	-	-	-	10 870	-	142 826
Séno	75 405	750	-	-	-	39 257	-	115 413
Soum	155 035	4 646	10	-	0	20 012	-	179 704
Yagha	11 627	1 560	56	-	-	47 511	-	60 754
<b>Boucle du Mo</b>	<b>341 537</b>	<b>123 996</b>	<b>22 533</b>	<b>2 786</b>	<b>13 326</b>	<b>328 375</b>	<b>20 044</b>	<b>852 597</b>
Kossi	140 926	6 927	763	-	13 297	33 111	1 785	196 809
Mouhoun	98 504	38 465	10 423	13	30	117 721	3 697	268 852
Sourou	23 069	6 805	-	-	-	54 272	485	84 631
Balé	17 432	40 776	398	-	-	43 110	5 242	106 958
Banwa	22 955	26 757	10 530	2 773	-	48 026	2 358	113 399
Nayala	38 651	4 267	419	-	-	32 135	6 477	81 949
<b>Est</b>	<b>95 122</b>	<b>78 519</b>	<b>16 911</b>	<b>415</b>	-	<b>224 785</b>	<b>29 437</b>	<b>445 189</b>
Gnagna	46 574	18 763	308	-	-	100 566	3 577	169 789
Gourma	15 359	14 935	655	128	-	34 068	9 923	75 069
Tapoa	27 778	26 830	13 420	-	-	67 083	15 383	150 494
Komandjoari	4 385	2 202	-	-	-	18 003	-	24 590
Kompienga	1 026	15 789	2 527	287	-	5 064	554	25 248
<b>Centre Est</b>	<b>45 817</b>	<b>107 217</b>	<b>10 684</b>	<b>1 367</b>	-	<b>33 811</b>	<b>48 242</b>	<b>247 137</b>
Boulgou	25 859	43 179	4 115	322	-	4 927	16 231	94 634
Kouritenga	11 219	4 398	874	304	-	26 053	21 178	64 027
Koulpélgo	8 739	59 640	5 694	741	-	2 831	10 832	88 477
<b>Nord</b>	<b>123 114</b>	<b>10 114</b>	<b>964</b>	<b>30</b>	<b>545</b>	<b>137 619</b>	<b>6 520</b>	<b>278 906</b>
Passoré	18 042	1 627	32	11	-	51 909	3 810	75 431
Yatenga	59 649	4 580	911	-	321	52 412	2 554	120 426
Loroum	40 043	862	-	-	224	8 456	-	49 585
Zonoma	5 379	3 045	22	20	-	24 842	156	33 464
<b>Sud Ouest</b>	<b>27 005</b>	<b>106 100</b>	<b>1 661</b>	<b>220</b>	-	<b>44 809</b>	<b>41 767</b>	<b>221 562</b>
Bougouriba	2 262	22 587	123	135	-	11 755	7 628	44 491
Poni	9 740	44 375	502	18	-	8 559	13 991	77 184
Ioba	12 094	24 245	874	66	-	16 703	19 842	73 824
Noumbiel	2 909	14 893	162	-	-	7 792	306	26 062
<b>Hauts Bassin</b>	<b>81 637</b>	<b>248 694</b>	<b>14 899</b>	<b>7 048</b>	-	<b>114 252</b>	<b>63 974</b>	<b>530 504</b>
Houet	34 646	88 619	8 746	558	-	57 314	39 367	229 249
KénéDougou	32 020	89 288	4 757	5 498	-	36 212	5 850	173 625
Tuy	14 972	70 787	1 396	992	-	20 725	18 758	127 630
<b>Cascades</b>	<b>3 102</b>	<b>103 324</b>	<b>7 975</b>	<b>1 026</b>	<b>262</b>	<b>7 128</b>	<b>7 067</b>	<b>129 883</b>
Comoé	1 629	72 431	6 330	506	116	5 929	5 512	92 452
Léraba	1 473	30 893	1 646	519	146	1 199	1 556	37 431
<b>Burkina Faso</b>	<b>1 393 878</b>	<b>1 010 897</b>	<b>88 478</b>	<b>13 904</b>	<b>14 133</b>	<b>1 547 368</b>	<b>360 283</b>	<b>4 428 941</b>

Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MAAH

Tableau 34 : Superficie des plaines et bas-fonds aménagés - 2018/2019

Rég/prov	SUPERFICIES EMBLAVEES						ENSEMBLE
	SAISON PLUVIEUSE		SAISON SECHE		TOTAL (HA)		
	MAIS	RIZ	MAIS	RIZ	MAIS	RIZ	
<b>Centre</b>	<b>29</b>	<b>1 887</b>	<b>15</b>	<b>29</b>	<b>44</b>	<b>1 916</b>	<b>1 960</b>
Kadiogo	29	1 887	15	29	44	1 916	1 960
<b>Plateau Centr</b>	-	<b>2 936</b>	-	<b>30</b>	-	<b>2 966</b>	<b>2 966</b>
Ganzourgou	-	1 409	-	30	-	1 439	1 439
Oubritenga	-	725	-	-	-	725	725
Kourwéogo	-	801	-	-	-	801	801
<b>Centre Nord</b>	-	<b>4 340</b>	<b>22</b>	<b>487</b>	<b>22</b>	<b>4 827</b>	<b>4 849</b>
Bam	-	863	-	-	-	863	863
Namentenga	-	1 690	-	102	-	1 792	1 792
Sanmatenga	-	1 788	22	385	22	2 173	2 195
<b>Centre Ouest</b>	-	<b>3 324</b>	<b>19</b>	<b>43</b>	<b>19</b>	<b>3 367</b>	<b>3 386</b>
Boulkièmdé	-	1 151	10	-	10	1 151	1 161
Sanguié	-	677	-	-	-	677	677
Sissili	-	1 134	9	43	9	1 177	1 186
Ziro	-	362	-	-	-	362	362
<b>Centre Sud</b>	<b>5</b>	<b>3 248</b>	-	-	<b>5</b>	<b>3 248</b>	<b>3 253</b>
Bazèga	-	491	-	-	-	491	491
Nahouri	-	1 057	-	-	-	1 057	1 057
Zoundweogo	5	1 700	-	-	5	1 700	1 705
<b>Sahel</b>	-	<b>1 273</b>	-	<b>20</b>	-	<b>1 293</b>	<b>1 293</b>
Oudalan	-	38	-	-	-	38	38
Séno	-	158	-	-	-	158	158
Soum	-	892	-	-	-	892	892
Yagha	-	186	-	20	-	206	206
<b>Boucle du Mo</b>	<b>4 686</b>	<b>5 521</b>	<b>2 142</b>	-	<b>6 828</b>	<b>5 521</b>	<b>12 349</b>
Kossi	27	221	-	-	27	221	248
Mouhoun	16	998	-	-	16	998	1 014
Sourou	4 643	1 249	2 142	-	6 785	1 249	8 034
Balé	-	956	-	-	-	956	956
Banwa	-	883	-	-	-	883	883
Nayala	-	1 215	-	-	-	1 215	1 215
<b>Est</b>	<b>27</b>	<b>6 154</b>	-	-	<b>27</b>	<b>6 154</b>	<b>6 181</b>
Gnagna	-	1 304	-	-	-	1 304	1 304
Gourma	-	2 059	-	-	-	2 059	2 059
Tapoa	27	1 673	-	-	27	1 673	1 700
Komandjoari	-	306	-	-	-	306	306
Kompienga	-	813	-	-	-	813	813
<b>Centre Est</b>	<b>383</b>	<b>6 915</b>	<b>392</b>	<b>3 114</b>	<b>775</b>	<b>10 030</b>	<b>10 805</b>
Boulgou	383	4 504	392	3 080	775	7 585	8 360
Kouritenga	-	1 365	-	34	-	1 399	1 399
Koulpélgo	-	1 046	-	-	-	1 046	1 046
<b>Nord</b>	-	<b>4 197</b>	-	-	-	<b>4 197</b>	<b>4 197</b>
Passoré	-	632	-	-	-	632	632
Yatenga	-	1 868	-	-	-	1 868	1 868
Loroum	-	815	-	-	-	815	815
Zonoma	-	882	-	-	-	882	882
<b>Sud Ouest</b>	-	<b>3 010</b>	-	-	-	<b>3 010</b>	<b>3 010</b>
Bougouriba	-	348	-	-	-	348	348
Poni	-	976	-	-	-	976	976
Ioba	-	1 195	-	-	-	1 195	1 195
Noumbiel	-	491	-	-	-	491	491
<b>Hauts Bassin</b>	<b>152</b>	<b>5 838</b>	<b>370</b>	<b>650</b>	<b>522</b>	<b>6 488</b>	<b>7 010</b>
Houet	5	2 478	250	400	255	2 878	3 133
KénéDougou	123	2 467	120	250	243	2 717	2 960
Tuy	24	893	-	-	24	893	917
<b>Cascades</b>	<b>42</b>	<b>5 453</b>	-	<b>98</b>	<b>42</b>	<b>5 551</b>	<b>5 593</b>
Comoé	42	3 188	-	-	42	3 188	3 230
Léraba	-	2 265	-	98	-	2 363	2 363
<b>Burkina Faso</b>	<b>5 324</b>	<b>54 095</b>	<b>2 960</b>	<b>4 472</b>	<b>8 284</b>	<b>58 567</b>	<b>66 851</b>

Tableau 37 : Superficie définitive (en ha) totale de céréales - EPA 2018/2019

Rég/prov	MIL	MAÏS*	RIZ*	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	CEREALES
<b>Centre</b>	<b>9 864</b>	<b>13 068</b>	<b>3 636</b>	-	<b>10 871</b>	<b>13 836</b>	<b>51 276</b>
Kadiogo	9 864	13 068	3 636	-	10 871	13 836	51 276
<b>Plateau Centr</b>	<b>44 135</b>	<b>35 894</b>	<b>4 986</b>	-	<b>103 006</b>	<b>24 948</b>	<b>212 968</b>
Ganzourgou	19 885	31 566	3 348	-	29 315	16 485	100 599
Ouhritenga	11 986	3 409	806	-	49 916	2 718	68 834
Kourwéogo	12 265	919	832	-	23 775	5 745	43 535
<b>Centre Nord</b>	<b>106 328</b>	<b>15 248</b>	<b>4 880</b>	-	<b>211 524</b>	<b>6 298</b>	<b>344 277</b>
Bam	29 482	3 227	863	-	55 481	-	89 053
Namentenga	29 148	3 783	1 844	-	51 911	1 125	87 810
Sanmatenga	47 698	8 239	2 173	-	104 132	5 173	167 414
<b>Centre Ouest</b>	<b>103 228</b>	<b>97 187</b>	<b>5 419</b>	-	<b>192 667</b>	<b>42 169</b>	<b>440 670</b>
Boulkiemdé	32 344	3 925	1 161	-	57 020	12 494	106 945
Sanguié	38 530	2 792	919	-	73 708	678	116 626
Sissili	20 303	60 683	2 900	-	28 225	12 847	124 958
Ziro	12 051	29 787	438	-	33 714	16 151	92 141
<b>Centre Sud</b>	<b>39 584</b>	<b>64 051</b>	<b>11 201</b>	-	<b>20 871</b>	<b>55 980</b>	<b>191 687</b>
Bazèga	15 495	12 138	738	-	13 016	19 387	60 774
Nahouri	6 861	32 865	4 148	-	2 628	20 838	67 339
Zoundweogo	17 228	19 048	6 315	-	5 227	15 755	63 573
<b>Sahel</b>	<b>373 407</b>	<b>7 574</b>	<b>1 360</b>	<b>0</b>	<b>117 650</b>	<b>-</b>	<b>499 991</b>
Oudalan	131 339	618	38	-	10 870	-	142 864
Séno	75 405	750	158	-	39 257	-	115 571
Soum	155 035	4 646	902	0	20 012	-	180 595
Yagha	11 627	1 560	262	-	47 511	-	60 960
<b>Boucle du Mo</b>	<b>341 537</b>	<b>130 824</b>	<b>30 840</b>	<b>13 326</b>	<b>328 375</b>	<b>20 044</b>	<b>864 947</b>
Kossi	140 926	6 954	984	13 297	33 111	1 785	197 056
Mouhoun	98 504	38 481	11 434	30	117 721	3 697	269 866
Sourou	23 069	13 590	1 249	-	54 272	485	92 665
Balé	17 432	40 776	1 355	-	43 110	5 242	107 914
Banwa	22 955	26 757	14 187	-	48 026	2 358	114 282
Nayala	38 651	4 267	1 633	-	32 135	6 477	83 163
<b>Est</b>	<b>95 122</b>	<b>78 546</b>	<b>23 480</b>	-	<b>224 785</b>	<b>29 437</b>	<b>451 370</b>
Gnagna	46 574	18 763	1 612	-	100 566	3 577	171 092
Gourma	15 359	14 935	2 842	-	34 068	9 923	77 128
Tapoa	27 778	26 857	15 093	-	67 083	15 383	152 194
Komandjoari	4 385	2 202	306	-	18 003	-	24 896
Kompienga	1 026	15 789	3 627	-	5 064	554	26 060
<b>Centre Est</b>	<b>45 817</b>	<b>107 992</b>	<b>22 080</b>	-	<b>33 811</b>	<b>48 242</b>	<b>257 942</b>
Boulgou	25 859	43 954	12 022	-	4 927	16 231	102 993
Kouritenga	11 219	4 398	2 577	-	26 053	21 178	65 426
Koulpélgo	8 739	59 640	7 481	-	2 831	10 832	89 523
<b>Nord</b>	<b>123 114</b>	<b>10 114</b>	<b>5 191</b>	<b>545</b>	<b>137 619</b>	<b>6 520</b>	<b>283 103</b>
Passoré	18 042	1 627	674	-	51 909	3 810	76 063
Yatenga	59 649	4 580	2 778	321	52 412	2 554	122 293
Loroum	40 043	862	815	224	8 456	-	50 400
Zonoma	5 379	3 045	923	-	24 842	156	34 346
<b>Sud Ouest</b>	<b>27 005</b>	<b>106 100</b>	<b>4 890</b>	-	<b>44 809</b>	<b>41 767</b>	<b>224 572</b>
Bougouriba	2 262	22 587	606	-	11 755	7 628	44 840
Poni	9 740	44 375	1 496	-	8 559	13 991	78 160
Ioba	12 094	24 245	2 134	-	16 703	19 842	75 019
Noumbiel	2 909	14 893	653	-	7 792	306	26 553
<b>Hauts Bassin</b>	<b>81 637</b>	<b>249 216</b>	<b>28 434</b>	-	<b>114 252</b>	<b>63 974</b>	<b>537 513</b>
Houet	34 646	88 874	12 182	-	57 314	39 367	232 383
KénéDougou	32 020	89 531	12 972	-	36 212	5 850	176 584
Tuy	14 972	70 811	3 280	-	20 725	18 758	128 546
<b>Cascades</b>	<b>3 102</b>	<b>103 366</b>	<b>14 552</b>	<b>262</b>	<b>7 128</b>	<b>7 067</b>	<b>135 476</b>
Comoé	1 629	72 473	10 024	116	5 929	5 512	95 682
Léraba	1 473	30 893	4 528	146	1 199	1 556	39 794
<b>Burkina Faso</b>	<b>1 393 878</b>	<b>1 019 181</b>	<b>160 949</b>	<b>14 133</b>	<b>1 547 368</b>	<b>360 283</b>	<b>4 495 792</b>

Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MAAH

\* : Y compris les plaines et les bas fonds aménagés

## 7. Données sur les importations

NTS	DESCRIPTION	POIDS BRUT 2018	POIDS NET 2018	VALEUR DOUANES 2018
1006101000	RIZ EN PAILLE (RIZ PADDY) DE SEMENCE			
1006109000	RIZ EN PAILLE (RIZ PADDY) AUTRES QUE DE SEMENCE	205 143	202 689	246 610 057
1006200000	RIZ DECORTIQUE (RIZ CARGO OU RIZ BRUN)	3 813 040	3 813 040	503 184 008
1006301000	RIZ SEMI-BLANCHI OU BLANCHI, MEME POLI OU GLACE EN EMBALLAGE > 5KG OU EN VRAC	223 185 995	223 127 376	30 244 374 627
1006309000	RIZ SEMI-BLANCHI OU BLANCHI, MEME POLI OU GLACE EN EMBALLAGE IMMEDIAT DE 5KG OU MOINS	1 310 266	1 310 266	186 501 729
1006400000	RIZ EN BRISURES	386 900 604	384 696 214	49 808 836 976
<b>Total général</b>		<b>615 415 048</b>	<b>613 149 585</b>	<b>80 989 507 397</b>

Sources : DGD

## 8. Données sur les semences

Desigantion	Irriguées-Basfond															Pluvial									TOTAL		
	FKR 62N			FKR 64 (TS2)			FKR 78 N			FKR 84 (Orylux6)			FKR 19			FKR 45N			FKR 59			FKR 61					
	Base	CR1	CR2	Base	CR1	CR2	Base	CR1	CR2	Base	CR1	CR2	Base	CR1	CR2	Base	CR1	CR2	Base	CR1	CR2	Base	CR1	CR2			
Boucle_mouhoun	2627	52010	0	3000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	274625	0	3800	73480	0	0	0	0	546	0	0	410088
cascaides	7243	70230	0	0	40000	10600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1750	0	0	4400	650	0	0	0	302	0	0	135175
centre	0	18550	0	0	17700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93000
centreest	0	78100	0	0	69450	8000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	532700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	688250
centrenord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67750
centresud	0	29200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149550
centrouest	0	7900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81	0	0	0	0	0	7981
est	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	960	289800	0	0	0	1700	0	0	0	0	0	0	0	292460	
hautsbassins	0	594045	0	0	78980	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	239950	0	0	36600	0	0	0	0	0	0	0	949575
nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6000
plateaucentral	0	73850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	87050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160900
sahel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
sudouest	0	12480	0	0	58000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77230
<b>TOTAL</b>	<b>9870</b>	<b>936365</b>	<b>0</b>	<b>3000</b>	<b>264130</b>	<b>18600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>960</b>	<b>1683475</b>	<b>0</b>	<b>3800</b>	<b>116180</b>	<b>650</b>	<b>81</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>848</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	3037959		
	946235			285730			0			0			1684435			120630			81			848			3 037 959		



## 9. Données sur les prix

1	Marchés	Spéculations	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18
2	Banfora	riz local décortiqué	338	350	350	350	369	375	370	364	353	343	327	327
3	Bogandé	riz local décortiqué	332	346	340	330	336	344	341	344	355	339	341	326
4	Boromo	riz local décortiqué	320	313	313	318	322	319	318	325	330	321	308	312
5	Boulsa	riz local décortiqué	312	308	312	311	319	340	340	340	344	321	310	309
6	Boussé	riz local décortiqué	333	333	333	321	327	333	333	357	333	333	357	357
7	Dano	riz local décortiqué	321	322	321	321	322	339	334	346	347	336	317	313
8	Dédougou	riz local décortiqué	300	298	300	311	331	309	309	344	336	335	323	324
9	Diapaga	riz local décortiqué												
10	Diébougou	riz local décortiqué	352	352	352	338	352	352	350	366	372	357	352	338
11	Djibasso	riz local décortiqué	254	268	286	291	288	297	291	288	309	292	269	264
12	Dori	riz local décortiqué	365	365	368	365	378	381	365	365	365	365	365	365
13	Douna	riz local décortiqué	338	350	350	356	390	363	350	340	350	363	317	286
14	Fada	riz local décortiqué	333	333	333	333	333	333	333	333	333	333	332	332
15	Fara	riz local décortiqué												
16	Founza	riz local décortiqué	280	295	313	340	317	305	313	326	322	317	294	294
17	Gaoua	riz local décortiqué	305	313	335	331	330	330	335	339	337	327	326	306
18	Gassan	riz local décortiqué	285	255	310	300	300	300	300	300	300	300	300	300
19	Gorom-Gorom	riz local décortiqué	336	389	394	383	394	395	401	383	275	383	389	
20	Guelwongo	riz local décortiqué	345	328	345	402	438	428	373	390	324	318	301	270
21	Hamélé	riz local décortiqué	370	370	370	385	385			375	370	370	381	385
22	Kombissiri	riz local décortiqué											354	339
23	Kompienga	riz local décortiqué	268	282	282	274	281	276	297	314	313	314	288	278
24	Koudougou	riz local décortiqué	306	306	315	323	323	323	323	323	323	323	296	302
25	Koupela	riz local décortiqué	275	288	296	299	296	310	305	313	313	306	281	255
26	Manga	riz local décortiqué	324	339	351	366	329	318	334	332	322	300	294	266
27	Mogtédo	riz local décortiqué	290	306	317	317	317	325	315	317	317	322	283	288
28	Namounou	riz local décortiqué							500					
29	N'Dorola	riz local décortiqué	274	278	278	289	333	333	294	306	306	306	285	278
30	Niéneta	riz local décortiqué	333	333	333	333	333	333	352	310	299	299	299	299
31	Nouna	riz local décortiqué	298	295	299	296	293	297	296	298	297	298	295	292
32	Orodara	riz local décortiqué	331	331	350	375	350	350	362	368	354	381	325	315
33	Ouargaye	riz local décortiqué	267	276	276	284	285	294	307	299	283	275	275	229
34	Pô	riz local décortiqué	341	344	346	348	370	383	383	383	396	376	346	344
35	Pouytenga	riz local décortiqué	315	315	311	318	321	323	330	334	330	332	334	313
36	Réo	riz local décortiqué												
37	Sankaryaré	riz local décortiqué											375	
38	Solenzo	riz local décortiqué	306	314	314	326	321	326	330	325	315	307	278	275
39	Tenkodogo	riz local décortiqué	318	318	318	314	328	337	342	346	352	268	333	324
40	Tita	riz local décortiqué	317	317	317	317	317	316	320	320	320	316	314	314
41	Tougan	riz local décortiqué	318	349	351	351	351	351	351	323	324	328	322	315
42	Yalgo	riz local décortiqué	275	299	299	320	306	300	300	300	302	314	305	310
43	Zabré	riz local décortiqué	351	349	357	368	375	372	375	368	366	312	285	280
44														
45			370	389	394	402	438	428	500	390	396	383	389	385

### Riz local

Source : données brutes SNS/DGPV, traitées par la mission

1	Marchés	Spéculations	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18
2	Arbinda	Riz importé	403	407	400	402	402	402	402	402	400	400	402	402
3	Bogandé	Riz importé												
4	Boussé	riz importé	367	433	362	400	400	400	392	414	403	414	414	414
5	Dano	riz importé	350	350	350	370	350	350	350	350	386	393	375	436
6	Dédougou	riz importé												
7	Diébougou	riz importé	440	440	434	430	436	433	431	436	439	446	448	437
8	Djibasso	riz importé	373	400	412	410	430	430	428	430	400	434	420	433
9	Djibo	riz importé	396	397	396	396	395	395	396	397	395	396	396	396
10	Dori	riz importé	365	365	365	435	385	383	372	372	372	368	365	357
11	Fara	riz importé												
12	Faramana	riz importé	299	320	317	317	317	323	343	348	336	330	322	311
13	Gaoua	riz importé	462	462	457	447	463	453	453	460	463	447	447	458
14	Gassan	riz importé	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
15	Gayéri	riz importé	451	450	450	450	450	450	450	450	450	450	450	450
16	Gorom-Gorom	riz importé	353	338	305	306	310	300	292	300	429	250	269	344
17	Gounguin	riz importé											400	400
18	Gourcy	riz importé	420	420	420	420	420	420	420	420	388	389	385	391
19	Hamélé	riz importé	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
20	Kaya	riz importé							400	400	400	390	350	350
21	Kombissiri	riz importé	326	320	340	332	342	361	345	341				
22	Kongoussi	riz importé	371	373	371	379	390	410	408	377	386	393	373	369
23	Koudougou	riz importé	375	375	375	375	375	375	375	375	375	415	375	375
24	Léo	riz importé	395	395	390	390	390	390	390	395	395	395	395	395
25	Niéneta	riz importé	390	390	390	390	390	392	393	390	390	390	388	380
26	Orodara	riz importé	409	409	409	409	409	409	409	409	409	409	409	409
27	Ouahigouya	riz importé	394	394	394	397	400	400	400	400	400	400	400	400
28	Ouargaye	riz importé	460	358	460	383	383	460	460	460	458	460	460	383
29	Sankaryaré	riz importé	400	400	400	400	400	371	390	395	400	400		392
30	Sebba	riz importé	400	400	400	400	400	400	388	400	400	400	400	400
31	Solenzo	riz importé	375	375	375	375	375	375	375	375	375	375	375	375
32	Tenkodogo	riz importé												417
33	Titao	riz importé	378	374	381	284	380	388	380	378	378	363	358	270
34	Tougan	riz importé	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
35	Yako	riz importé								370	370	371	375	375

### Riz Importé

Source : données brutes SNS/DGPV, traitées par la mission

## 10. Liste des unités de transformation enquêtées

REMOVED

## 11. Liste des organisations enquêtées

REMOVED

## Annexe 12. Liste des personnes de contact pour les parts de marché

REMOVED

## Annexe 13. Liste des organisations enquêtées dans le cadre de l'autonomisation

REMOVED

## Annexe 14. Guide des entretiens

### Questionnaire sur le niveau de transformation industriel

I. IDENTIFICATION		
N°	Questions	Reponses
1	Nom	
2	Prénoms	
3	Sexe	
4	Age	
5	Types d'acteur (1. Individuel 2. Coopérative)	
6	Nombre de membres (si 5 = 2)	
7	Raison Sociale	
8	Localité	

Questions	Réponses
	2018
1. Possédez-vous des machines industrielles pour la transformation du riz ? (1. Oui 2. Non)	
2. Combien de machines avez-vous ?	

3. Pouvez-vous nous donner les noms (manques) et les capacités théoriques (inscrite par le fabricant) et réelles de ces machines ?

Nom (Manque de la machine)	Capacités Théoriques	Capacités Réelles
2018		
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
8		
9		

**Questionnaire sur le Niveau de mécanisation de la production (unité)**

<b>I. IDENTIFICATION</b>		
<b>N°</b>	<b>Questions</b>	<b>Reponses</b>
1	Nom	
2	Prénoms	
3	Sexe	
4	Age	
5	Types d'acteur (1. Individuel 2. Coopérative)	
6	Nombre de membres (si 5 = 2)	
7	Raison Sociale	
8	Localité	

<b>Questions</b>	<b>Réponses 2018</b>
1. Possédez-vous des machines industrielles pour la production du riz ? (1. Oui 2. Non)	1. Oui 2. Non
2. Combien de machines avez-vous ?	

3. Quelles machines possédiez-vous et à quel nombre ?

<b>Type de machines</b>	<b>Nombre en 2018</b>
1. Tracteurs	
2. Niveleuses	
3. Semoirs	
4. Moissonneuses	
5. Batteuses	
6. Vanneuses	
7. Motopompes	
Autre 1	
Autre 2	
Autre 3	

**Questionnaire sur la Part du riz local dans le marché**

<b>I. IDENTIFICATION</b>		
<b>N°</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>
1	Nom du répondant	
2	Prénoms répondant	
3	Sexe du répondant	
4	Age du répondant	
5	Raison Sociale	
6	Localité	
7	Tel	

1. Quels types de riz rendez-vous ?

- **2018** :  1. Riz local     2. Riz Importé

2. Quelles sont vos quantités de riz achetée et vendue en 2018 ?

<b>Désignation</b>	<b>Quantité Achetée</b>		<b>Quantité Vendue</b>	
	<b>Riz local</b>	<b>Riz importé</b>	<b>Riz local</b>	<b>Riz importé</b>
Janvier 2018				
Février 2018				
Mars 2018				
Avril 2018				
Mai 2018				
Juin 2018				
Juillet 2018				
Août 2018				
Septembre 2018				
Octobre 2018				
Novembre 2018				
Décembre 2018				
<b>TOTAL 2018</b>				

## Questionnaire sur l'Autonomisation (Renforcement de capacités)

(Adresser aux responsables de Coopératives ou Unions)

I. IDENTIFICATION		
N°	Questions	Réponses
1	Nom du répondant	
2	Prénoms du répondant	
3	Sexe du répondant	
4	Age du répondant	
5	Nom de la <i>Coopérative</i>	
6	Nombre de membres	Hommes: ..... ; Femmes: .....
7	Localité	

## II. Accès aux finances

1. Avez-vous bénéficié de soutiens financiers en :
  - a. 2018 ? :  1. Oui       2. Non



1. Détails sur les soutiens financiers reçus :

N°	Noms Structures	Type de Structure <i>1. Banque agricole 2. Caisse populaire 3. Microfinance 4. Projets 5. Banque partenaire 6. Individu 7. Autres (à préciser)</i>	Type de soutien financier reçu <i>1. Crédit intrants aux producteurs 2. Crédit de fonds de roulement 3. Soutien de projet 4. Crédit investissement aux producteurs 5. Crédit de préfinancement par les distributeurs 6. Crédit d'installation Solaire 7. Subvention 8. Crédit de préfinancement par les unités de transformation 9. Prêt bancaire 10. Autres à Préciser</i>	Montant Reçu (en FCFA)	Nombre de personnes de votre structure ayant bénéficié	
					Hommes	Femmes
<b>En 2018</b>						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

### III. Accès à la vulgarisation

1. Avez-vous bénéficié de soutiens de formations en :

a. 2018 ? :  1. Oui  2. Non

2. Détails sur les soutiens financiers reçus :

N°	Noms Structures	Type de Structure 1. Etat (ministère de l'agriculture) 2. Projets 3. Microfinance 4. Banque partenaire Individu 5. 6. Autres (à préciser)	Type de soutien formations reçues 1. Formation sur les bonnes pratiques de production des semences 2. Formations sur les bonnes pratiques de production de riz 2. Formations sur les SRI 3. Formations sur les bonnes pratiques post récoltes du riz 4. Formation sur la gestion entrepreneuriale du riz 5. Formation sur la recherche du marché 6. Formation sur l'éducation financier 7. Autres (à préciser)	Nombre de personnes de votre structure ayant bénéficié	
				Hommes	Femmes
<b>En 2018</b>					
1					
2					
3					
4					
5					
6					

